



2021-2026
Procès-verbal n° 7b de la séance ordinaire du Conseil général
du mardi 22 février 2022, à la Salle des fêtes de Saint-Léonard,
chemin Saint-Léonard 1

Présidence: M. David Aebischer

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.30 heures.

Présence de 61/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé-e-s (18): Mmes et MM. Rana Bassil, Charles de Reyff, Emmanuel Kilchenmann, Valentine Mauron, Monica Mendez, David Papaux, Elsa Piller, Caroline Revaz, Ilire Rrustemi, Alexandre Sacerdoti, Adrienne Salina, Giulia Tognola, José Uldry, Jean-Thomas Vacher, Lea Wattendorff, Pascal Wicht, Jean-Pierre Wolhauser et Chloé Zainal.

Absent-e-s (1): M. Simon Zurich.

Scrutatrices/Scrutateurs: Mmes Anne Butty Revaz, Josée Cattin Kuster, Marie Giller-Zbinden, Véronique Grady, Adeline Jungo et Chantal Wicky Collaud.

Secrétariat: Mme et M. Mathieu Maridor et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Dylan Manini, Alanga Mbololo et Andréas Vidmer.

Le Président. M. le Syndic, M. le Vice-Syndic, Mmes les Conseillères communales, M. le Conseiller communal, M. le Vice-Président, chers-ères collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette séance de relevée. Je salue également les membres de l'Administration communale ainsi que les représentants de la presse.

1. Communications du Président

Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).

Durant le traitement du point 17 de notre ordre du jour, veuillez avoir l'amabilité de déposer auprès de M. le Secrétaire de Ville adjoint vos différents postulats, propositions et questions afin que nous puissions les traiter au point 18.

17. Décision quant à la transmission (suite):

B. des postulats

- n° 29 de Mmes et MM. Bettina Noll, Jean-Marie Pellaux, Giulia Tognola (Vert·e·s), Laurent Woeffray et Benoît Dietrich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'instaurer une zone piétonne à la Planche-Inférieure ainsi qu'une circulation bidirectionnelle à travers le Karrweg

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Noll Bettina (Vert·e·s). Les rues de la Basse-Ville sont étroites. Les rues et les ponts sont souvent le théâtre de manoeuvres aventureuses de croisements ou de marches arrière de véhicules. A de nombreux endroits, les trottoirs sont conçus comme une extension de la route et non exclusivement pour les piétons. Tout cela conduit à des situations dangereuses, notamment pour les personnes âgées et les enfants.

Nous trouvons une situation particulière dans le secteur Planche-Inférieure / Karrweg: Le trafic motorisé et la mobilité douce y partagent deux rues parallèles. Le trafic occupe la Planche-Inférieure en direction de la Neuveville et le Karrweg en direction de l'Auge.

Par notre postulat, nous demandons une séparation du trafic motorisé et non motorisé par le déplacement des véhicules motorisés en sens bidirectionnel sur le Karrweg et la création d'une zone piétonne et de mobilité douce sur la Planche-Inférieure.

Notre postulat veut contribuer à ce que les enfants puissent se rendre à l'école et à l'accueil extrascolaire en toute sécurité. Il veut ouvrir un espace pour la circulation douce et les piétons, encourager ces modes de transport et servir de zone de rencontre pour les jeunes et les moins jeunes. La situation dangereuse autour de l'accueil extrascolaire, où il n'existe aucune barrière entre l'espace de jeux extérieur et la route, serait également désamorcée par la réalisation de notre proposition.

Comme peu d'interventions structurelles sont nécessaires pour la mesure que nous proposons, toutes les possibilités de futurs aménagements autour de la Prison centrale et le Port restent ouvertes. De même, la mise en œuvre de notre proposition s'avèrerait être un complément idéal à une future passerelle tant attendue à travers la Sarine, au niveau du Port.

Unser Vorschlag würde dazu beitragen eine grössere Fussgänger- und Langsamverkehrszone zwischen Au und Neustadt zu schaffen, ohne den motorisierten Verkehr zu behindern. Eine seltene Gelegenheit in der Unterstadt.

Nous espérons que vous soutiendrez notre postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 44 voix contre 4 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 29 de Mmes et MM. Bettina Noll, Jean-Marie Pellaux, Giulia Tognola, Laurent Woeffray et Benoît Dietrich.

Ont voté en faveur de la transmission: 44 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Roelli Claire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 4 Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Krienbühl David (PLR), Schenker Claude (Le Centre/PVL)

Se sont abstenus: 3 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR)

- n° 30 de Mmes Camille Goy (Vert-e-s) et Sophie Delaloye (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'adopter des mesures de lutte contre les stéréotypes de genre dans la politique d'accueil de l'enfance

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Goy Camille (Vert-e-s). De nombreuses recherches ont montré que tant l'entourage des enfants que les professionnel-le-s qui les côtoient adoptent des comportements différents selon qu'ils ou elles s'adressent à une personne assignée fille ou garçon, et ce même de manière inconsciente. La façon de parler à un enfant, les émotions que l'on montre et transmet, les pratiques éducatives, les jouets, les jeux, les livres, l'organisation de l'espace, tout cela est susceptible de véhiculer des stéréotypes que les enfants intègrent puis reproduisent.

Tout ça pourrait paraître bien banal et anodin, mais le problème est que ça ne l'est pas. Je ne vous apprendrai rien ce soir en disant que ces stéréotypes jouent un rôle déterminant sur les comportements, les interactions sociales, les choix professionnels, bref, sur les parcours de vie.

Si l'éducation peut reproduire et perpétuer des rapports de genre inégaux, elle peut aussi être un formidable levier pour lutter contre ces inégalités. Et la Ville de Fribourg, dans ses tâches liées à l'accueil extrascolaire et à l'accueil de la petite enfance, a un rôle important à jouer dans ce domaine, que ce soit au travers du concept pédagogique qui fixe les orientations socio-éducatives de l'accueil extrascolaire, ou de l'offre de formations destinées aux professionnel-le-s de l'accueil extrascolaire et des crèches.

Par ce postulat, nous demandons donc au Conseil communal d'analyser l'accompagnement des enfants proposé par l'accueil extrascolaire d'après une perspective de genre, et, sur cette base, de mettre en place des mesures concrètes pour mettre en œuvre et promouvoir des pratiques éducatives non stéréotypées.

Nous vous remercions de soutenir la transmission de ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 47 voix contre 3 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 30 de Mmes Camille Goy et Sophie Delaloye.

Ont voté en faveur de la transmission: 47 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Roelli Claire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 3 Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Schenker Claude (Le Centre/PVL)

Se sont abstenus: 4 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR)

- n° 31 de Mmes et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Fabienne Menétray (Vert-e-s), Benoît Dietrich et Fanny Delarze (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place un projet pilote "culture et lien social" dans le jardin de l'Hôpital des Bourgeois

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Le jardin de l'Hôpital des Bourgeois est au cœur de la ville. Actuellement, cet espace de qualité ne déploie pas toutes ses potentialités. Proche des bibliothèques, oasis de verdure et de paix, il pourrait s'ouvrir et devenir un espace participatif de rencontres, de culture et d'expérimentations artistiques offert à la population.

Comme le fait la Bourgeoisie de Berne avec sa Maison des Générations, il serait possible d'animer ce lieu par des projets légers et créatifs, tant culturels que sociaux, créant ainsi une programmation d'activités musicales, théâtrales, sociales, multiples et diverses, pour des publics variés, tout au long de l'année ou sur un temps spécifique, avec une infrastructure légère et

polyvalente et une communication qui s'adresse à tou-te-s, même les plus éloigné-e-s des habitudes culturelles.

Ce postulat propose de constituer, en concertation avec les services de la Ville, un concept original co-porté par un consortium d'associations culturelles et sociales et d'étudier comment créer un projet pilote, par exemple sur deux ans, qui mettrait à disposition notamment un espace scénique, un bistrot, un espace externe dévolu aux livres qui génère des événements liés à la lecture par un partenariat avec MEMO et la bibliothèque multiculturelle, etc.

Ce concept devrait prévoir comment motiver et rallier les acteurs culturels et sociaux, voire d'autres acteurs (entreprises, écoles) pour innover et donner accès à des projets culturels multiples et à des activités artistiques aux formats originaux (heures de contes, projet "Encore des Histoires" de LivrEchange, festival des Impromptues, projection de films, création d'œuvres collectives, démarches d'expression publique, etc.)

Chères et chers collègues, merci de votre attention, mais surtout merci de soutenir ce postulat qui vise à favoriser des formes innovantes d'activités culturelles, indispensables pour dynamiser les liens sociaux en ces temps de réouverture.

Vote

Le Conseil général décide, par 47 voix contre 5 et 7 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 31 de Mmes et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Fabienne Menétréy, Benoît Dietrich et Fanny Delarze.

Ont voté en faveur de la transmission: 47 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Menétréy Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woefray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 5 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Schenker Claude (Le Centre/PVL)

Se sont abstenus: 7 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Murith Simon (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

- n° 32 de Mme et M. Simon Zurich (PS) et Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'attirer de nouveaux médecins de premier recours sur le territoire communal

Stiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude. Il aimerait néanmoins apporter quelques précisions afin que le contexte soit bien compris.

En première ligne, il n'entre pas dans le champ de compétences du Conseil communal d'attirer des médecins, même s'il est parfaitement d'accord avec les auteurs du postulat. Il y a une pénurie de médecins de premier recours, c'est évident. On connaît tous des membres de nos familles, des amis ou nous-mêmes qui ont été touchés par ce phénomène. On a notre médecin de famille qui part à la retraite et on ne trouve plus de médecin. C'est clair, ce problème est connu. Par contre, il ne faut pas se tromper de cible. Les compétences du Conseil communal sont extrêmement restreintes. On ne peut pas non plus intervenir dans l'exercice d'une profession libérale. On peut tout au plus agir sur des PAD, et là encore, même si on pose toutes les bases idéales pour que des médecins puissent s'installer dans un périmètre donné, on n'a aucune garantie que ces médecins vont bien le faire. Comme vous le savez, les décisions se prennent ailleurs, notamment au niveau des médecins eux-mêmes, qui se tournent volontiers vers des spécialités qui sont bien plus lucratives que celles de médecin généraliste. Ce sont là les véritables problèmes. N'attendez pas grand-chose. On va répondre à ce postulat si vous le transmettez, mais on va y répondre dans le cadre de nos compétences, qui sont totalement résiduelles par rapport à l'ampleur du problème.

Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL). Je remercie M. le Syndic de ses remarques en préambule.

En conclusion du rapport relatif au postulat n° 93 de la législature précédente, le Conseil communal relève que c'est à travers le PAL et la définition des objectifs des PAD que le Conseil communal a le plus d'impact en termes de services en ville et qu'il pourra tenter de contribuer à l'amélioration de la situation.

Nous demandons donc au Conseil communal de présenter comment il entend utiliser les outils suivants pour attirer des nouveaux médecins de premier recours, principalement des médecins généralistes et des pédiatres sur le territoire de la ville, en mettant à leur disposition des locaux adéquats:

- PAL: zones dans lesquelles un développement de l'offre de médecine de premier recours est souhaitée.
- PAD: définition d'objectifs permettant de créer des locaux adéquats dans le cadre de l'aménagement de nouveaux bâtiments privés.
- Politique foncière active: acquisition de locaux pouvant être mis à disposition de médecins de premier recours.

Conformément à la tendance générale, le nombre de médecins de premier recours est à la baisse en ville de Fribourg. Dans certains quartiers, pour le moment, certaines catégories de médecins de premier recours ne sont plus présentes. Ainsi, il n'y a plus de pédiatre dans le quartier du Schoenberg, alors que celui-ci compte plus de 10'000 habitant-e-s et une population relativement jeune. Dans les quartiers du Torry et du Jura, on ne compte qu'un seul généraliste.

Je reviens brièvement sur l'enquête faite à fin novembre 2021 par la Fédération romande des consommateurs qui a attribué à notre canton la lanterne rouge. Je m'explique. Il a fallu 30 coups de fil des enquêteurs à des médecins généralistes de la ville pour obtenir un rendez-vous, ce qui représente 60% de refus.

Je reprends également les propos du Dr. Schumacher, ancien Président de la société de médecine du canton de Fribourg et Député, qui souligne dans un récent article de journal: "Le futur de la médecine de premier recours, ce sont les cabinets de groupe. Les communes prennent conscience trop tard qu'après la boucherie, la boulangerie, le bistrot et la poste, le médecin va disparaître aussi. Or, il est essentiel de garder des généralistes de proximité: ils seront indispensables dans la médecine du futur, avec le vieillissement attendu de la population".

Je vous remercie de votre attention.

Vote

Le Conseil général décide, par 51 voix contre 2 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 32 de Mme et M. Simon Zurich et Anne Butty Revaz.

Ont voté en faveur de la transmission: 51 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 2 Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC)

Se sont abstenus: 4 Gex Jean-Noël (PLR), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Tissot Lionel (Vert-e-s)

- n° 33 de Mmes et MM. Simon Zurich, Samuel Jordan (PS), Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Simon Murith (Le Centre/PVL), David Krienbühl (PLR), Lea Wattendorff (Vert-e-s) et Christophe Giller (UDC) demandant au Conseil communal de présenter un rapport évaluant les charges de ville-centre supportées par la Ville de Fribourg

Steiert Thierry, Syndic. S'agissant de ce postulat, le Conseil communal ne va pas se contenter de vous dire qu'il en accepte la transmission pour étude, il vous encourage vivement de le transmettre. On pourrait même dire que vous allez enfoncer des portes ouvertes, parce qu'après le 26 septembre 2021, vous pouvez imaginer que le Conseil communal lui-même a également l'intention de vous produire, dans un délai le plus proche possible, un rapport qui comportera des indications sur les charges de ville-centre. Nous espérons que ces indications seront bien plus exhaustives que celles du dernier rapport de ce type-là, qui avait été élaboré, sauf erreur, à la fin des années 90 ou au début des années 2000, et qui était à notre sens lacunaire. Cette fois, on va faire le travail à fond et on va vous présenter un rapport qui sera complet.

Jordan Samuel (PS). Je remplace ce soir M. S. Zurich, qui est excusé, pour présenter ce postulat. Je m'exprime également aux noms de tous les signataires de ce postulat qui, comme vous l'avez vu, est largement interpartis.

Ce postulat intervient dans un contexte connu. Comme l'a rappelé M. le Syndic, la fin d'une vision à plusieurs. Les communes voisines ont pour la plupart choisi démocratiquement de ne pas lier leur destin à Fribourg. Cette situation a le mérite de clarifier l'avenir. La Ville restera seule à bord pour une période indéterminée. Corollaire, elle continuera à assumer aussi seule les charges de ville-centre. Est-ce justifié? Est-ce acceptable que les habitants de la commune de Fribourg financent des prestations qui bénéficient directement ou indirectement aux habitants des autres communes et pour lesquels il n'existe aucune contre-prestation? Quelques exemples:

- Il paraît que Fribourg cède son eau potable à un prix très avantageux aux autres communes.
- Comme plusieurs études mentionnées dans le postulat le démontrent, les charges de ville-centre pèsent lourd dans le ménage communal et coûtent bonbon aux contribuables, jusqu'à 2'000 francs par année.
- Enfin, les entreprises qui s'implantent dans les zones industrielles voisines le font car elles sont à proximité d'une ville-centre qui assure notamment des prestations attractives pour leur personnel, notamment dans le domaine sportif ou culturel. Or, ces entreprises bénéficient d'une imposition généreuse dans ces communes, cela au détriment des entreprises sises à Fribourg, qui ne bénéficient pas des mêmes conditions avantageuses.

Ne nous méprenons pas. Ce postulat n'est pas une réponse revancharde à la fusion avortée. Il demande simplement, afin que cela se sache, que les apports de la ville à son environnement géographique proche soient estimés à leur juste valeur. Il semble opportun que les communes avoisinantes prennent conscience, chiffres à l'appui, dans quelle mesure elles ont jusqu'alors bénéficié de la bienveillance de notre ville. Il semble également opportun, une fois la situation mieux connue, que les charges de la PPE du Grand Fribourg soient réévaluées et réparties de manière équilibrée.

Eu égard à ce qui précède, ce postulat charge le Conseil communal d'une part d'examiner dans la mesure des possibilités les charges de ville-centre supportées par la Commune de Fribourg et d'autre part, de présenter la participation des autres communes concernées à ces charges.

Je vous remercie de votre attention.

Vote

Le Conseil général décide, à l'unanimité des 60 membres ayant voté, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 33 de Mmes et MM. Simon Zurich, Samuel Jordan, Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Simon Murith, David Krienbühl, Lea Wattendorff et Christophe Giller

Ont voté en faveur de la transmission: 60 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS),

Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khmel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 0

- n° 34 de MM. Samuel Jordan, Marc Vonlanthen et Benoît Dietrich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre à disposition des contribuables des montants incitatifs "entretien vélo" visant à améliorer la sécurité et la fluidité du trafic en ville de Fribourg

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Jordan Samuel (PS). Des montants incitatifs "entretien vélo" pour améliorer la sécurité et la fluidité du trafic en ville de Fribourg, pourquoi?

Cette mesure permettrait à la Commune d'atteindre plusieurs buts:

- stimuler la pratique du vélo et fluidifier le trafic;
- favoriser un parc vélos en bon état;
- renforcer la sécurité de tous les usagers-ères de la route;
- encourager les artisans mécaniciens vélos à maintenir une offre de proximité. Rappelons-nous que pendant longtemps il était très compliqué de faire réviser son vélo dans le périmètre de la ville. Heureusement, les choses ont changé;
- réduire l'empreinte carbone;
- contribuer à ce que Fribourg comble son retard en matière de vélo et faire œuvre de pionner. Vous le savez, Fribourg dans les classements sur le cyclisme, figure en queue de peloton depuis quelques années. Heureusement, le retard est en train d'être comblé.

La mesure présentée dans ce postulat se veut modeste, symbolique et exemplaire avec un montant incitatif qui serait limité et octroyé seulement sur demande et selon une périodicité et des conditions à déterminer.

Je vous remercie de votre attention.

Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL). Notre groupe Le Centre/PVL refuse à l'unanimité ce postulat. A l'heure actuelle, où de nombreux citoyens de notre ville voient leur situation financière devenir de plus en plus précaire et Mme la Conseillère communale en charge du social nous l'a encore confirmé hier soir, où des familles doivent systématiquement se serrer la ceinture à la fin de chaque mois pour pouvoir payer leurs dus, où nos seniors qui calculent chaque dépense

mensuelle, ne peuvent plus pour des raisons de sécurité utiliser leur vélo mais ne bénéficient toujours pas de tarifs préférentiels pour les transports public, avec un budget communal présenté comme déficitaire n'inspirant aucune dépense supplémentaire, il nous semble tout à fait malvenu et non prioritaire de distribuer de l'argent public à une partie des citoyens cyclistes – 10% selon les auteurs du postulat, ce qui représenterait somme toute quand même un montant important –, afin de les aider à entretenir un bien privé même dans le but de fluidifier le trafic ou de stimuler la pratique citadine du vélo.

Collaud Oliver (Vert-e-s). Le groupe des Vert-e-s soutient bien sûr les objectifs visés par ce postulat, mais se demande si le moyen proposé est vraiment efficient pour l'atteindre. Nous invitons dès lors le Conseil communal à élargir un peu sa vision en examinant ce postulat s'il devait être transmis. La politique des petits pas, c'est bien, mais quand les pas sont tellement petits et qu'ils confinent à l'immobilisme, cela ne sert à pas grand-chose.

Rugo Claudio (PA). Je pense qu'il ne faut pas opposer le vélo aux billets de bus pour les anciens, ni aux budgets des familles. Ce n'est pas un montant exorbitant et la Ville a les moyens de faire et l'un et l'autre. Il ne faut pas opposer les bonnes actions. Tout ce qui est entrepris pour le vélo est souvent en contradiction avec les scooters. Il y avait des places où on pouvait se parquer avec les vélos et les scooters, et tout d'un coup on voit écrit "vélos" et les scooters prennent des amendes, alors que les deux favorisent la fluidité en ville de Fribourg. Je soutiendrai ce postulat.

Vote

La transmission au Conseil communal, pour étude, du postulat n° 34 de MM. Samuel Jordan, Marc Vonlanthen et Benoît Dietrich recueille 24 oui, 24 non et 12 abstentions.

Le Président, qui a voté non, maintient son vote et départage en faveur du refus de transmission.

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

Ont voté en faveur de la transmission: 24 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS)

Ont voté contre la transmission: 24 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 12 Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Jordan Simon (CG-PCS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Roelli Claire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Woeffray Laurent (PS)

- n° 35 de Mmes et MM. Bernhard Altermatt, Valérie Kohler (Le Centre/PVL), Mario Parpan (CG-PCS), Caroline Chopard (Vert·e·s) et Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier les modalités et le calendrier d'introduction d'un logo communal bilingue (français-allemand) / N° 35 von Bernhard Altermatt, Valérie Kohler(Mitte/GLP), Mario Parpan (ML-CSP), Caroline Chopard (Grüne) und Pascal Wicht (SVP) die den Gemeinderat ersuchen die Modalitäten und den Zeitplan zur Einführung eines zweisprachigen Stadtlogos (deutsch-französisch) zu prüfen

Steiert Thierry, Syndic. Le postulat a été rédigé dans les deux langues. Le Conseil communal accepte bien sûr la transmission de ce dernier pour étude. Il souhaite simplement préciser que ce n'est pas seulement sous l'angle du bilinguisme qu'il s'agit de repenser le logo, dont le caractère un petit peu dépassé a déjà été reconnu lors de la précédente législature. Une première tentative de le remplacer par un logo plus moderne et plus adéquat avait été entreprise. Cette tentative, à l'époque, avait été avortée en raison de son incompatibilité avec les deux langues, donc l'allemand et le français. Ce n'est donc pas seulement sous l'angle du bilinguisme, mais de manière tout à fait générale, que le Conseil communal entendra au cours de cette législature 2021-2026 vous présenter un nouveau logo de la Ville de Fribourg. Nous souhaitons bien sûr qu'il soit aussi compatible avec l'usage des deux langues principales de notre ville.

Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL). Vorerst einmal danke für die guten Ankündigungen, die Hr. T. Steiert uns gegeben hat. Was wir hier als parteiübergreifendes Postulat eingereicht haben, ist eigentlich eine Tasse aufgewärmter Kaffee. Vor bald neun Jahren, am 4. März 2013, rief der Generalrat in einer Resolution, ohne Gegenstimme und mit einer einzigen Enthaltung, den Gemeinderat auf, der Stadt Freiburg ein zweisprachiges Logo und ihrer visuellen Kommunikation eine zweisprachige Identität zu geben. Der Gemeinderat nahm die Resolution mit der Stimme des damaligen Syndics, P.-A. Clément, entgegen und versprach die Arbeiten innert Jahresfrist, bzw. vor Ablauf der Legislatur 2016 aufzunehmen.

Notre actuel Syndic siègeait déjà au Conseil communal à ce moment-là, tandis que MM. les Conseillers communaux Laurent Dietrich et Pierre-Olivier Nobs, ainsi que Mme la Conseillère communale Andrea Burgener Woeffray, se trouvaient parmi les élus de notre Parlement qui transmettaient la résolution à l'Exécutif, je le répète à l'unanimité, sans voix opposée et une seule abstention. Avec mes cinq collègues postulants, nous formons un petit groupe d'élus avec une expérience partagée. Nous sommes tous anciens membres de la Société des étudiants suisses. Je salue le retour de M. F. Miche au Conseil général, qui aurait porté le nombre de postulants à sept s'il avait rejoint notre parlement plus rapidement. Quoiqu'il en soit, la Société des étudiants suisses est une faïtière de collégien·ne·s, mais aussi d'étudiant·e·s des universités et des hautes écoles en Suisse. Elle regroupe des germanophones, des francophones, des italophones, des romanchophones et des personnes parlant d'autres langues. Comme dans notre canton et dans notre ville, les membres actifs et anciens ont développé des habitudes et des bonnes pratiques plurilingues pour communiquer, pour échanger et pour avancer ensemble. Ils s'identifient à leur association plurilingue dont le nom officiel et l'identité visuelle expriment cette caractéristique proprement suisse, voire européenne. C'est pourquoi nous déposons aujourd'hui, ensemble, ce postulat qui se veut un rappel à l'attention du Conseil communal, un rappel d'une promesse faite il y a bientôt dix ans, un rappel d'un souhait exprimé par le Conseil

communal lui-même et par la majorité des élus qui forment l'actuel Exécutif de la capitale, un souhait de longue date de notre Conseil et de la population.

Die zweisprachige visuelle Identität unserer Stadt, der seit jeher bilingualen Hauptstadt des offiziell zweisprachigen Kantons Freiburg, wurde immer wieder angekündigt und dann wieder hinausgeschoben. Dies geschah u. a. mit Verweis auf die Fusion von Gross-Freiburg, sowie mit Hinweis auf die vom Gemeinderat geplanten Verbesserungen im Bereich der zweisprachigen Verwaltung. Wir sind der Meinung, dass jetzt die Zeit gekommen ist und danke noch einmal dem Gemeinderat, dass er schon jetzt ankündigt, dass die Zeit wirklich gekommen ist.

Un grand merci à vous, chers-ères collègues, de transmettre à nouveau cette demande au Conseil communal et à vous chers membres du Conseil communal, M. le Syndic, d'accueillir le postulat avec la bienveillance qu'il mérite dans notre pays plurilingue, dans notre ville et notre canton bilingue.

Woeffray Laurent (PS). Der Stadt Freiburg ein zweisprachiges Logo geben zu wollen, ist durchaus wünschenswert und im Sinne unserer Fraktion. Ganz alleine in den Raum geworfen und ohne weitere Massnahmen, erweckt die Einführung eines bilingualen Stadtlogos - Analog zum Greenwashing in der Umweltpolitik - ein wenig den Anschein von Deutsch-Washing in der stadtfreiburger Sprachenpolitik. Mit einem zweisprachigen Stadtlogo und dem aktuellen Status Quo wird der Anschein erweckt, dass die Stadt offiziell zweisprachig ist – was sie jedoch, wie wir alle wissen, gar nicht ist.

C'est pourquoi nous encourageons le Conseil communal à ne pas considérer l'introduction d'un logo bilingue de la Ville comme un simple deutsch-washing - un ravalement de façade - mais à y voir un pas supplémentaire vers la reconnaissance de l'allemand comme langue officielle et à poursuivre les travaux en cours. La création de la Commission pour le bilinguisme, qui, nous l'espérons, sera bientôt constituée, est un bon pas dans la bonne direction.

Mit diesen Anregungen wird die SP-Fraktion der Überweisung des Postulats einstimmig zustimmen.

Vote

Le Conseil général décide, par 55 voix contre 1 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 35 de Mmes et MM. Bernhard Altermatt, Valérie Kohler, Mario Parpan, Caroline Chopard et Pascal Wicht.

Ont voté en faveur de la transmission: 55 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s)

A voté contre la transmission: 1 Jordan Samuel (PS)

Se sont abstenus: 4 Collaud Gérald (CG-PCS), Jordan Simon (CG-PCS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Schenker Claude (Le Centre/PVL)

- n° 36 de Mmes et MM. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Marine Jordan, Simon Zurich (PS), Camille Goy (Vert·e·s) et Raphaël Casazza (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier l'élaboration d'une politique de quartiers pour la Ville de Fribourg

Steiert Thierry, Syndic. Nous sommes dans un contexte comparable avec le postulat dont nous parlions tout à l'heure sur les charges de ville-centre. En effet, ce postulat a été déposé le 14 décembre 2021 et, ce même jour, nous vous avons présenté le programme de législature 2021-2026 lequel comporte comme objectif n° 2 le développement d'une politique des quartiers et une prise en compte accrue de ceux-ci dans notre politique communale. Une deuxième fois, vous enfoncez certainement des portes ouvertes, mais on ne peut que vous encourager à transmettre ce postulat, qui va encore nous renforcer dans nos réflexions.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Notre postulat propose de concevoir une véritable politique de quartiers qui soit transversale, prenant en compte les diverses dimensions du vivre ensemble, notamment les dimensions sociales, environnementales, économiques, urbanistiques et qui vise l'intégration sociale, la participation et la durabilité, à l'instar d'autres villes et en conformité avec les incitations fédérales, afin que les habitants puissent participer de manière citoyenne à l'organisation de leur ville.

Actuellement, les quartiers, lieux de rencontre et de partage, sont reconnus comme l'espace significatif pour favoriser le développement durable et la participation.

Cependant, à l'avenir, et selon des grands urbanistes c'est à l'échelle du quartier que se réaliseront les six fonctions sociales urbaines: habitat, travail, formation, approvisionnement, loisirs, santé, ceci afin d'économiser les ressources et d'assurer une polyvalence des infrastructures, de créer des mobilités proches et actives, de favoriser les liens sociaux.

Une politique de quartiers pourrait, tenant compte de la diversité des groupes, des âges, des modes de vie, des spécificités des quartiers et d'une vision claire du développement de notre Ville:

- Définir et instaurer une gouvernance nouvelle, qui soit plus participative, impliquant les acteurs de proximité concernés et les services communaux afin que les projets phares qui les impactent puissent être, à l'avenir, connus, débattus et améliorés de concert.
- Elaborer des orientations prioritaires pour chacune de ces six fonctions.
- Attribuer des ressources pour soutenir et reconnaître des collectifs partenaires, pour assurer le développement d'équipements publics, de services de proximité accessibles et garantir un bâti durable adapté au vivre ensemble.

Une politique de quartiers transversale permettrait notamment, en valorisant ce qui se fait déjà:

- D'harmoniser, c'est-à-dire de réduire les inégalités entre les quartiers et de développer les ressources de chaque quartier. Chacun disposerait ainsi d'infrastructures équivalentes, y compris de professionnels requis pour les développer. Chacun disposerait de collectifs partenaires et d'instruments participatifs similaires.
- De soutenir les démarches des habitants et des acteurs collectifs mais aussi faciliter les projets communaux en les adaptant aux réalités et besoins, dès lors mieux identifiés.
- De réformer les modes de collaboration entre les Services communaux et les quartiers en mettant en place des instruments incitatifs.

Merci de soutenir ce postulat qui vise à réduire les inégalités entre quartiers et à promouvoir une réelle participation de ses habitants.

Goy Camille (Vert-e-s). Je remercie ma collègue Mme M.-C. Rey-Baeriswyl pour l'initiative et la rédaction de ce postulat. Si je me permets de prendre la parole très brièvement, c'est pour souligner un aspect particulièrement important aux yeux des Vert-e-s d'une politique active de quartiers, qui consiste en la participation citoyenne.

Les quartiers de notre ville constituent en effet à la fois des espaces propices à l'émergence d'initiatives et de mobilisation, et des espaces particulièrement adaptés à la consultation et la participation de la population. Une vision globale de la commune sur ces dispositifs de participation citoyenne à l'échelle des quartiers permettrait de garantir que de tels outils aient les moyens d'exister, de se développer et d'être entendus, tout en assurant un lien entre les projets des quartiers et ceux de la ville dans son ensemble.

Je vous invite donc à soutenir ce postulat qui, je l'espère, permettra la mise en œuvre d'une politique globale donnant à toutes les personnes habitant en ville de Fribourg le droit à être consultées et la possibilité de s'impliquer dans des projets qui améliorent directement leur qualité de vie à l'échelle des quartiers.

Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL). Le groupe Le Centre/PVL a examiné avec intérêt le postulat n° 36 et rejoint les valeurs et objectifs annoncés dans ce postulat. Les pouvoirs publics ont le devoir de s'inquiéter de la qualité de vie et de la participation des citoyen-ne-s à la vie de la commune. Toutefois, il est important pour nous de rester attentifs-ves à ce qui existe déjà. Nous le savons tou-te-s, les quartiers de notre commune bénéficient pour la plupart de maisons de quartiers et/ou d'associations locales. Ces deux entités, entre autres, sont au cœur du travail de terrain et en contact direct avec les habitant-e-s. Ces associations et lieux de rencontre possèdent déjà une connaissance et un savoir de quartier. Par conséquent, nous pouvons supposer qu'il préexiste une vision en matière de politique de quartiers.

Pour le groupe Le Centre/PVL, il faut favoriser les échanges avec les structures et organismes déjà en place ainsi que leur pérennisation. N'oublions pas d'offrir à la population la place qu'elle pourrait avoir dans cette mise en œuvre de vision de quartiers.

Je profite de cette intervention pour faire le lien avec le postulat n° 38 qui, selon nous, soulève les mêmes questionnements. En effet, travaillant moi-même auprès de retraités, je suis sensible à l'isolement social que vivent certain-e-s. Le tissu associatif ne serait-il pas un intermédiaire privilégié entre les aînés et la commune afin de faire remonter les préoccupations de ce groupe de population? La question reste ouverte.

Le Conseil général et le Conseil communal doivent effectivement avoir une vision du vivre ensemble et la qualité de vie. Une fois de plus, nous soutenons les valeurs transmises par les postulats n° 36 et n° 38. Nous tenons simplement à vous rendre attentifs-ves aux risques qu'ils pourraient comporter.

Vote

Le Conseil général décide, par 49 voix contre 4 et 8 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 36 de Mmes et MM. Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Marine Jordan, Simon Zurich, Camille Goy et Raphaël Casazza.

Ont voté en faveur de la transmission: 49 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 4 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

Se sont abstenus: 8 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Murith Simon (Le Centre/PVL)

- n° 37 de Mmes et M. Marine Jordan, Fanny Delarze et Samuel Jordan (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'adhérer au Réseau international des villes refuge

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Delarze Fanny (PS). Le Réseau international de villes refuges (International Cities of Refuge Network; Icorn) propose aux "villes refuges" d'accueillir et soutenir pendant deux ans des écrivain-e-s, journalistes ou artistes menacé-e-s dans le lieu où ils ou elles habitent, en leur proposant l'hospitalité. Cet accueil, qui fonctionne de manière similaire à l'engagement de la Ville pour les résidences d'artistes fribourgeois-es, permet à la personne accueillie de reprendre son activité, créer, écrire ou enquêter dans des conditions décentes et en sécurité, poursuivant ainsi l'objectif de promouvoir la liberté d'expression, la défense des valeurs démocratiques et l'encouragement de la solidarité internationale.

Avec ce postulat, nous souhaitons ajouter à la ville de Fribourg l'étiquette de "ville refuge".

A l'échelle internationale, l'impact de la ville est pour l'instant encore moindre, mais avec notre qualité d'élus au sein du Conseil général, en acceptant ce postulat, nous pouvons augmenter ne serait-ce qu'un peu notre rayonnement et notre portée au monde et recevoir des ressources et des connaissances des personnes en résidence.

Je vous remercie de votre attention.

Vote

Le Conseil général décide, par 54 voix contre 2 et 5 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 37 de Mmes et M. Marine Jordan, Fanny Delarze et Samuel Jordan.

Ont voté en faveur de la transmission: 54 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 2 Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC)

Se sont abstenus: 5 Aebischer David (PLR), Collaud Gérald (CG-PCS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Schenker Claude (Le Centre/PVL)

- n° 38 de Mme et MM. Marine Jordan, Marc Vonlanthen et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal d'examiner l'intérêt de créer un Conseil des aîné·e·s

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Jordan Marine (PS). Ce postulat va un peu dans le sens du postulat n° 36, à savoir la participation active de tous les citoyen·ne·s de la ville de Fribourg. Il demande à la Ville d'examiner l'intérêt de créer un Conseil des aîné·e·s, à l'image de ce qui se fait déjà dans certaines communes en Suisse. La création de ce Conseil permettrait de faciliter la mise en oeuvre des objectifs visés dans le concept cantonal fribourgeois Senior+, qui vise, entre autres, à intégrer les seniors dans la société, par la participation des seniors, et à reconnaître leurs besoins, ainsi que leurs compétences.

Un Conseil des aîné·e·s, appelé aussi parfois Conseil des seniors, fonctionne comme trait d'union entre l'administration et les citoyen·ne·s seniors, en prenant en compte leurs compétences, besoins et intérêts. Il facilite également le lien intergénérationnel. Ainsi, il serait imaginable de

créer des synergies avec le postulat n° 4, qui demande d'examiner l'instauration d'une session des jeunes, dans l'hypothèse où ce postulat pourrait aboutir à la création de cet organe.

La création d'un tel Conseil permet finalement d'encourager la participation active des citoyen·ne·s aîné·e·s, qui renforce le vivre-ensemble, joue un rôle déterminant dans le bien-être des collectivités et participe à l'instauration d'une bonne qualité de vie.

Vote

Le Conseil général décide, par 50 voix contre 4 et 7 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 38 de Mme et MM. Marine Jordan, Marc Vonlanthen et Simon Zurich.

Ont voté en faveur de la transmission: 50 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 4 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

Se sont abstenus: 7 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Grady Véronique (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Murith Simon (Le Centre/PVL)

- n° 39 de Mmes Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) et Bettina Noll (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de revoir le mandat donné par Fribourg Tourisme à une entreprise privée quant à l'utilisation du train touristique afin de réduire ses émissions sonores et polluantes

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Le Conseil communal partage les préoccupations des postulantes. Ce train produit du bruit, des fumées, des odeurs, des nuisances. Je pense que l'on peut même parfois se poser la question s'il est plus productif ou contre-productif pour le tourisme par certains aspects. Le Conseil communal se voit malheureusement dans le regret de déclarer ce postulat irrecevable car il n'a pas la compétence de donner un mandat à Fribourg Tourisme, puisque cette compétence appartient au comité d'Agglomération. Par contre, bien sûr, la Ville de Fribourg a trois membres au sein du comité d'Agglomération qui en compte 12. Les membres du Conseil communal, membres du comité, feront part de cette préoccupation. Le Conseil communal enjoint les représentant·e·s des groupes politique de ce Conseil, qui disposent de Conseillers·lères d'Agglomération, de faire une intervention au Conseil d'Agglomération.

Le Président. Comme je l'ai déjà dit, le Bureau a estimé que le postulat n° 39 était irrecevable selon les motifs déjà communiqués en annexe à la convocation.

Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL). La réponse de non-recevabilité me semble courte par rapport à l'impact du bruit et de la pollution sur les habitants de la ville voisins du parcours répété quotidiennement par ce train, lequel se situe complètement sur le territoire de la commune et non dans la périphérie de l'Agglomération.

Nous avons un Conseiller communal nommé statutairement en sa qualité d'autorité communale auprès du comité de Fribourg Tourisme. Ne pourrait-il pas user de son droit de membre et porter vers le comité de direction l'étude que demande ce postulat afin d'influencer celle-ci vers une solution plus durable dans l'utilisation de ce train -qui a un vif succès malgré tout-, solution vers laquelle toutes les villes touristiques suisses tendent actuellement?

Allons-nous attendre la fin de la période d'amortissement d'achat du train, soit 2032, pour envisager un train avec un mode de propulsion alternatif?

Cela va à l'encontre du programme législatif largement discuté l'automne dernier, qui vise l'exemplarité en matière de consommation et qui tend vers la neutralité carbone. Soyons pragmatiques, le temps presse. Il s'agirait, entre autres, d'une belle carte de visite pour notre ville de Fribourg.

Delaloye Sophie (PS). Le groupe socialiste s'est penché sur le postulat n° 39 relatif au petit train touristique. Il a pris connaissance du préavis du Bureau et ne peut que constater, avec ce dernier, que ce postulat est irrecevable car il ne relève pas de la compétence du Conseil communal mais de Fribourg Tourisme.

Indépendamment de la question de la recevabilité, le groupe socialiste partage pleinement l'analyse des autrices du postulat et s'inquiète plutôt du manque de vision durable de Fribourg Tourisme. Nous demandons au Conseil communal de bien vouloir transmettre à Fribourg Tourisme le texte du postulat, ainsi que les principales revendications des débats de ce soir. Dans l'imaginaire collectif, un petit train digne de ce nom fait "tchou-tchou" et non pas "vroum-vroum, peuf-peuf" et les divers bruits que nous pouvons entendre.

Cependant, qui a déjà passé un agréable moment pour échapper au train-train quotidien sur une terrasse de la rue de Lausanne ou sur la place du Petit-Saint-Jean n'a pu que constater que notre train touristique est plus agréable en photo qu'en personne. En effet, il émet non seulement son pesant de décibels, mais également quantité de particules diesel, et ceci sur toute la longueur de son pourtant magnifique parcours. Il est infiniment dommage, alors que Fribourg possède un véritable bijou de Vieille-Ville et à l'heure où, comme le soulignent les autrices du postulat, nous devons faire tout notre possible pour réduire la pollution sous toutes ses formes, que perturbent ces nuisances principalement sonores et olfactives.

Nous ne mettons pas en doute l'utilité d'un petit train touristique, mais simplement le choix de la propulsion de celui-ci. Nous rêvons d'un petit train décarboné que nous pourrions, à l'instar du chanteur, entendre siffler dans le soir.

Le groupe socialiste a toute confiance dans le Conseil communal et est certain qu'il usera de toute son influence auprès de Fribourg Tourisme pour pousser le petit train sur de bons rails.

Page Maurice (CG-PCS). Je soutiendrai aussi la majorité du Bureau pour considérer ce postulat comme irrecevable pour les raisons évoquées. Sur le fond, effectivement, on ne peut que souhaiter que l'on change de mode de propulsion pour ce petit train, mais je pense que le respect des compétences des autorités qui existent dans notre localité est une évidence que l'on doit tenir.

J'ai aussi une deuxième remarque. Cette question a été posée lors de la dernière législature. Le Conseil communal avait répondu de manière complète et assez suggestive. Aussi, j'ai un peu de la peine à admettre que si l'on n'est pas content d'une réponse à une question, on revienne avec la thématique au travers d'un postulat. Je pense qu'il faut respecter notre règlement et éviter de surcharger inutilement l'administration communale pour des choses qui, malheureusement, ne sont pas de sa compétence.

Je ne soutiendrai donc pas la recevabilité de ce postulat.

Rugo Claudio (PA). Souvenez-vous, Mme M. Jordan ici présente, avait déposé un postulat pour baisser le prix du funiculaire, ce qui était de notre compétence. Le postulat avait passé en 2012. Il a été repris par le Parti des Artistes sans le savoir quelques années plus tard et le postulat est passé pour réduire à 1 franc le prix du funiculaire. Le Conseil communal ne l'a pas transmis à l'Agglomération pour des raisons politiques. Donc, ce postulat qui était exactement dans les normes, dans les règles, n'a pas été plus loin. On doit donc aussi parfois voter et je soutiendrai Mme A. Butty Revaz et Le Centre dans ses démarches, car on doit aussi dire parfois qu'il faut adapter la législation. Peut-être aussi justement pour ne pas être dans l'immobilisme, il faut prendre le train pendant qu'il est là.

Bourgarel Gilles (Vert-e-s). J'ai quand même quelques questions sur certains points, notamment par rapport au tracé qu'il parcourt en ville de Fribourg. Il me semble que parcourir la rue de Lausanne doit être l'objet d'une décision communale, comme passer la porte de Bourguillon où on a une borne rétractable, et tant que le moyen de locomotion n'est pas adapté aux exigences actuelles, on pourrait simplement refuser ces trajets. C'est pour ces raisons que je soutiendrai quand même la recevabilité, ne serait-ce que pour que ces aspects soient réglés en attendant une solution ultérieure.

Par ailleurs, on parle beaucoup du succès de ce train mais, habitant dans les quartiers de la Basse-Ville, je l'ai souvent vu passer avec deux, trois, voire quatre passagers. Il me semble que c'est totalement superflu de faire des courses avec aussi peu de monde. C'est engendrer des nuances pour le plaisir de peu de personnes. Il faudrait aussi réfléchir à une utilisation peut-être plus raisonnable de cet engin qui le ferait peut-être un peu mieux tolérer des gens qui subissent ces nuisances.

Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL). On pourrait acheter un nouveau train, qui produirait moins de pollution, pour l'utiliser peut-être au centre-ville et à la rue de Lausanne. On pourrait utiliser le train touristique actuel, qui n'est pas encore totalement amorti et qui fonctionne encore, pour le trajet du pont de la Poya et d'autres trajets.

Dietrich Laurent, Directeur de la Culture. Je voulais juste réagir pour donner des informations supplémentaires à Mme A. Butty Revaz quant au siège de la Ville au comité de Fribourg Tourisme et Région. Celui-là est historique. Dieu merci, d'ailleurs, je pense qu'il est bénéfique que la Ville possède un siège. Cela dit, elle contribue financièrement uniquement via l'Agglomération. Vous avez vu dans la réponse le montant d'investissement dont il s'agit. C'est évidemment uniquement l'Agglomération qui peut statuer sur ce genre d'investissement.

Le Président. Merci pour cette précision.

Vote sur la recevabilité du postulat n° 39

Le Conseil général décide, par 32 voix contre 21 et 7 abstentions, que le postulat n° 39 est recevable.

Ont voté en faveur de la recevabilité: 32 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Goy Camille (Vert-e-s), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Murith Simon (Le Centre/PVL), Noll Bettina (Vert-e-s), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté contre la recevabilité: 21 Aebischer David (PLR), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Krienbühl David (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS)

Se sont abstenus: 7 Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Jordan Samuel (PS), Miche François (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Tissot Lionel (Vert-e-s)

Vote sur la transmission du postulat n° 39

Le Conseil général décide, par 39 voix contre 11 et 8 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 39 de Mmes Anne Butty Revaz et Bettina Noll.

Ont voté en faveur de la transmission: 39 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Noll Bettina (Vert-e-s), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 11 Aebischer David (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Krienbühl David (PLR), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS)

Se sont abstenus: 8 Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Delarze Fanny (PS), Gex Océane (PLR), Jungo Adeline (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS)

- n° 40 de Mmes et M. Amélie Baechler (Vert·e·s), Marc Vonlanthen (PS) et Josée Cattin Kuster (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de renforcer la lutte contre la pollution lumineuse nocturne

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude, en précisant qu'il est déjà en train d'élaborer un Plan lumière.

Baechler Amélie (Vert·e·s). Durant mon parcours professionnel, j'ai été gérante d'un magasin. Avec la pandémie, nous avons réussi à nous réinventer sans cesse, afin de maintenir notre chiffre d'affaires à un minimum vital. Or, notre vitrine restait éteinte la nuit.

Non, ce n'est pas durant la nuit que l'on fidélise la clientèle, mais bien en proposant une offre adaptée, en continuant à surprendre, en prenant des engagements environnementaux et sociaux de manière sérieuse, ou en innovant. Pourquoi les devantures des magasins ou leurs enseignes doivent-elles alors être allumées la nuit?

Si la propriété d'une enseigne lumineuse relève bien d'une certaine forme de liberté de commerce, son utilisation et ses effets se déploient sur le domaine public, avec des conséquences importantes en matière énergétique, environnementale et de santé publique.

Un changement à ce niveau-là amènerait évidemment des économies financières sur la facture d'électricité, tout en ayant un impact environnemental positif.

Au-delà de la consommation excessive d'énergie et de son gaspillage contre lequel nous devons sans plus attendre prendre des mesures, la pollution lumineuse engendre un éclairage inutile - les émissions ont d'ailleurs doublé les 25 dernières années-, ainsi qu'une gêne pour certains habitants et pour certaines espèces, notamment celles vivant la nuit. Selon certaines études, elle aurait même des impacts sur la qualité de l'air, limitant localement les capacités de ce dernier à se purifier pendant la nuit, ce qui a donc des conséquences sur notre santé.

Les postulant·e·s saluent les efforts du Conseil communal dans la conception d'un Plan lumière et se réjouissent de le découvrir. Le canton de Fribourg proposera également des ateliers pour accompagner les communes qui souhaitent repenser leur éclairage et nous invitons le Conseil communal à sauter sur l'occasion, si ce n'est pas déjà fait.

Nous demandons cependant d'aller plus loin et d'étudier la question de la pollution lumineuse nocturne sous deux angles: les restrictions horaires sur les enseignes et vitrines à visée publicitaire d'une part et leurs caractéristiques techniques d'autre part.

1. S'agissant des restrictions horaires, pourquoi ne pas inverser le système dépassé mis en place par l'article 7 alinéa 4 du règlement administratif sur les enseignes et autres procédés publicitaires de la Ville de Fribourg. Actuellement il y a un éclairage nocturne de principe et des exceptions en cas de nuisance avérée. Vu les connaissances actuelles et le besoin d'agir, ce système doit être inversé: les enseignes lumineuses et les vitrines seraient éteintes entre 22.00 et 06.00 heures, par exemple, avec des exceptions ciblées possibles.

2. En ce qui concerne les caractéristiques techniques, le règlement est aujourd'hui très vague et il est nécessaire de définir ce que l'on éclaire, comment, de quelle couleur, à quelle intensité, de quelle orientation. Nous demandons au Conseil communal de les préciser sur la base des certifications énergétiques de l'Union européenne.

Il est temps de prendre en compte les risques réels de pression sur nos ressources énergétiques et d'agir à la hauteur de nos ambitions. Dans le contexte de la transition énergétique, il importe de repenser notre consommation d'électricité pour éviter le gaspillage. Certes, la Ville de Fribourg vient de recevoir le label European Energy Award Gold et prévoit d'adopter un Plan lumière. C'est à saluer. Mais la réflexion doit se poursuivre et c'est dans cet objectif que s'inscrit le présent postulat.

Je vous remercie pour votre soutien dans la transmission de ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 59 voix contre 0 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 40 de Mmes et M. Amélie Baechler, Marc Vonlanthen et Josée Cattin Kuster.

Ont voté en faveur de la transmission: 59 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 2 Krienbühl David (PLR), Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

- n° 41 de M. Guy-Noël Jelk (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'aménager une place de street workout (barres de traction) dans les jardins du Domino

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Jelk Guy-Noël (PS). Je propose au Conseil communal d'étudier la possibilité d'aménager un emplacement qui permettrait à tout un chacun d'utiliser des barres de traction et autres petits engins pour enrichir sa musculature personnelle dans les jardins du Domino.

La surface nécessaire, éventuellement dans le prolongement des places de jeu, serait d'environ 50 m². Un autre endroit, dans les environs, conviendrait également.

Qu'est-ce qu'un street workout? Ce sont des barres ou des cages qui permettent de faire des tractions et de parfaire ainsi sa musculature.

Il serait judicieux de placer à côté de ces engins des petits caissons en bois qui ont le même but, à savoir faire du sport à sa convenance.

Une entreprise basée à Rossens est spécialiste en la matière.

J'ai intégré quelques photos dans ma requête. Il existe déjà de telles infrastructures au Schoenberg, à côté du terrain de football de Mon-Repos et à Bulle, dans le parc Saint-Paul.

Je vous remercie de soutenir mon postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 38 voix contre 9 et 12 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 41 de M. Guy-Noël Jelk.

Ont voté en faveur de la transmission: 38 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS)

Ont voté contre la transmission: 9 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Chauderna Margot (Vert-e-s), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL)

Se sont abstenus: 12 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Goy Camille (Vert-e-s), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Noll Bettina (Vert-e-s), Parpan Mario (CG-PCS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

- n° 42 de Mme et MM. Sonja Gerber, Laurent Woeffray et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier l'intégration de prescriptions dans le Plan d'aménagement local (PAL) et son Règlement communal d'urbanisme (RCU) pour faciliter les affectations intermédiaires en ville de Fribourg

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Gerber Sonja (PS). Nous demandons au Conseil communal d'étudier l'intégration de prescriptions dans le Plan d'aménagement local pour faciliter les affectations intermédiaires de sites et de bâtiments en ville de Fribourg.

A l'instar du Port de Fribourg dans l'ancienne Usine à gaz, la Tour Vagabonde sur le site de blueFACTORY ou sur le site de la Tour Henri, l'objectif est de permettre une affectation temporaire de sites et bâtiments vides pour d'autres activités que celles pour lesquelles ils ont été planifiés ou construits. Ces affectations intermédiaires ont un grand potentiel de

développement et permettent de contribuer de manière déterminante à l'attractivité de la ville, augmenter la diversité culturelle, créer des lieux de rencontre sociaux et encourager l'innovation économique.

Cependant, actuellement, les obstacles et les contraintes pour les utilisations intermédiaires d'espaces sont très importants, car les projets ne sont souvent pas conformes à la zone prévue et les procédures sont exigeantes. Pour remédier à cette lacune, une intégration de prescriptions dans le PAL, plus précisément dans le règlement communal d'urbanisme (RCU) pour faciliter les affectations intermédiaires à l'instar d'autres communes en Suisse, telles que Berne, Bâle-Ville ou Thoune, serait opportune. A ce propos, nous demandons au Conseil communal d'étudier l'intégration de dispositions et d'examiner aussi une éventuelle collaboration avec des partenaires externes qui permettent de mettre en œuvre ces affectations intermédiaires de A à Z et qui conseillent les acteurs concernés.

Je vous invite à soutenir la transmission de ce postulat et vous remercie pour votre attention.

Murith Simon (Le Centre/PVL). Le groupe Le Centre/PVL partage l'objectif de ce postulat de valorisation des locaux et surfaces vides, de renforcement de l'image de la Ville ou encore de participation des habitants au développement de leur quartier. En atteste le rôle joué par notre parti, notre groupe dans la mise en place de la régie immobilière culturelle afin de mettre à disposition des acteurs locaux des surfaces vides.

Cependant, l'intégration de prescriptions dans le PAL ou le RCU ne nous semble pas être le bon moyen à plusieurs égards. Tout d'abord, il est paradoxal de vouloir faciliter des affectations temporaires tout en ajoutant de nouvelles prescriptions réglementaires. De telles prescriptions, si elles devaient faciliter ces affectations, seraient en réalité contraire au cadre qui est déjà fixé par le droit cantonal, en particulier la LATeC et son règlement d'application. Le droit cantonal fixe de manière exhaustive les objets soumis à permis de construire et les éventuelles exemptions au même titre qu'il liste les différentes affectations de zones. Les affectations temporaires ne figurent pas parmi les exemptions au permis de construire et doivent donc faire l'objet d'une demande. La Commune ne peut simplement pas y déroger dans son PAL. Les postulants citent d'ailleurs plusieurs exemples de communes bernoises. Or, on constate que dans le canton de Berne, le droit cantonal prévoit précisément une exemption de demandes de permis pour les affectations transitoires de moins de trois mois. Aussi, pour une réelle efficacité, les postulants seraient inspirés de s'adresser à leurs représentants au Grand Conseil.

D'autre part, les postulants oublient que la procédure de permis vise à ce que les Services de l'Etat analysent ces affectations transitoires, notamment dans leur conformité au droit de l'environnement, à la protection contre le bruit et j'en passe. De même, la Commune peut, dans ce cadre, s'assurer que l'affectation transitoire corresponde notamment à ces objectifs en termes de développement urbanistique et de mobilité.

C'est un élément essentiel dans le canton de Fribourg pour les habitant·e·s, afin qu'ils puissent faire valoir leurs droits plutôt que de se voir imposer des voisins.

Enfin, les postulants citent l'exemple de Bâle-Ville, qui est un bon exemple. Le succès des affectations transitoires n'y est en l'occurrence pas dû à une adaptation de la réglementation, mais au rôle de la Commune comme facilitateur dans le cadre de relations contractuelles entre

propriétaires et intéressés. Et ce serait là, effectivement, un moyen efficace, notamment pour écarter la crainte qui existe souvent de ne plus réussir à faire parvenir les utilisateurs temporaires.

Si notre groupe partage donc les objectifs de ce postulat, il ne s'accorde pas sur les moyens proposés pour y parvenir, qui sont soit inefficaces, soit contraires au droit cantonal. A nos yeux, la procédure de permis doit être maintenue comme garante des droits des habitants, comme garante d'une analyse de la conformité du projet, mais aussi pour que la Commune garde la maîtrise sur le développement de son urbanisme ce qui ne l'empêcherait pas d'adopter un rôle actif entre propriétaires et intéressés pour faciliter ces affectations transitoires, comme elle le fait déjà dans le cadre, cela a été dit, de sa régie immobilière culturelle. Voilà un moyen qui serait efficace à l'inverse d'une réglementation inapplicable. Nous vous invitons donc à rejeter la transmission de ce postulat.

Gerber Sonja (PS). Je souhaite juste rebondir sur ce qui a été dit. Peut-être que mon cher collègue a omis un article dans la LATeC, qui prévoit justement que des dérogations aux dispositions de la loi et du règlement d'exécution, ainsi qu'aux plans et à leurs réglementations, peuvent être accordées.

Collaud Oliver (Vert-e-s). Je souhaite juste préciser que ces fameuses dérogations ne peuvent être octroyées que dans le cas d'un permis de construire et pas dans le cas du PAL ou du RCU. Il faut donc effectivement suivre la procédure telle qu'elle a été décrite par M. S. Murith.

Vote

Le Conseil général décide, par 31 voix contre 20 et 10 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 42 de Mme et MM. Sonja Gerber, Laurent Woeffray et Simon Zurich.

Ont voté en faveur de la transmission: 31 Baechler Amélie (Vert-e-s), Boggian Stefania (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS)

Ont voté contre la transmission: 20 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Murith Simon (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 10 Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Collaud Gérald (CG-PCS), Jelk Guy-Noël (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

- n° 43 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'inscrire le centre historique médiéval de Fribourg au Patrimoine mondial de l'Unesco

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude, en précisant qu'une réflexion de ce type-là a été entamée au siècle passé déjà avec un résultat mitigé, vu que les contraintes liées à ce genre de procédure sont extrêmement lourdes. Cependant, rien n'empêche que l'on se repose la question à l'heure actuelle, car le potentiel de notre ville est clairement là. La question se pose si aujourd'hui elle pourrait répondre aux critères des autorités appelées à nommer des villes ou des collectivités publiques à être candidates pour cet honneur. Puisque c'est pour étude, nous acceptons la transmission du postulat.

Rugo Claudio (PA). Je dois déclarer mes liens d'intérêts. Je suis propriétaire par procuration d'une maison à Trinidad à Cuba, qui fait partie du patrimoine de l'Unesco. J'ai d'ailleurs dû attendre deux ans pour obtenir les autorisations pour la rénover.

On nous écoute. C'est-à-dire que beaucoup de postulats qui sont lancés ici, sont écoutés en dehors de ce Conseil. Ça c'est la première information que voulais vous donner.

Et, effectivement, M. le Syndic a entièrement raison. En 1970, sous les auspices du Syndic Nussbaumer, les autorités du moment avaient eu peur de mettre Fribourg sous cloche et c'est pour cela qu'ils ne s'étaient pas attelés à la tâche. En 1986, la Ville de Berne obtint cette reconnaissance. En 1990, c'est Fribourg qui a déposé sa demande. Cela a été refusé une première fois. En 1994, on a essayé de mettre les falaises au patrimoine de l'Unesco. Cela n'a pas abouti. Etre inscrit au patrimoine de l'Unesco attire des touristes, beaucoup de touristes, et c'est une très belle image pour la ville.

Ce postulat a été déposé sans trop de formes, mais on pourrait étudier la possibilité d'inscrire à ce patrimoine les villes suisses de Zaehringen, par exemple. Cela serait un postulat immatériel. Il y aurait plusieurs formes à étudier. Il y a 12 villes qui ont été fondées par les Zaehringen, je ne vous les cite pas toutes, mais uniquement celles en Suisse: Berne, Fribourg, Morat, Berthoud, Rheinfelden et Thoune.

Voici ma conclusion. Tu es belle comme nulle autre pareille. Parfois, celles et ceux qui y demeurent, se tourmentent. Or, plus je m'éloigne de toi, plus je te trouve belle. Une beauté discrète que je ne voudrais, pour rien au monde, m'approprier. Tu appartiens à nous tous.

Charmante Fribourg, il est venu, pour toi, le temps de reconnaître toute ta magnificence.

Zaehringiens, Zaehringiennes, merci de soutenir ce postulat. Zaehringer, Zaehringerinnen, danke für die Unterstützung des Postulats.

Dietrich Benoît (PS). Le groupe socialiste a pris connaissance du postulat n° 43 avec grand intérêt. Nous partageons le souci du postulant. Bien que les bâtiments historiques soient déjà extrêmement bien protégés, la mise en valeur touristique de la ville historique n'est pas encore optimale. Certains membres du groupe ont d'ailleurs commenté que l'Union fribourgeoise du

Tourisme pourrait mieux valoriser ce centre historique, en particulier en comparaison de ce qui se fait pour les remontées mécaniques du canton. En effet, notre ville possède le plus grand ensemble de bâtiments gothiques conservé en Europe, pourtant ces derniers restent largement méconnus.

L'inscription à l'Unesco ne nous paraît cependant pas être une bonne solution à cette problématique. Premièrement, la création d'un dossier de candidature est une charge de travail de très grande ampleur, sans oublier les coûts très élevés qui se chiffrent en millions de francs. Deuxièmement, comme nous l'a d'ailleurs indiqué M. C. Rugo, le succès de cette candidature paraît également compromis par l'inscription de la ville de Berne au patrimoine mondial de l'Unesco, depuis 1983, pour les mêmes raisons.

En guise de conclusion à cette discussion, nous constatons que ce postulat aurait pu aller plus loin qu'une simple demande d'inscription à l'Unesco. Dans le même sens que la discussion que nous venons d'avoir au sujet du train touristique, nous estimons majoritairement que la transmission de ce postulat peut être une bonne opportunité pour le Conseil communal de s'exprimer clairement sur le sujet de la mise en valeur de notre incroyable patrimoine.

Bourgarel Gilles (Vert-e-s). Vous vous attendez à ce que je soutienne ce postulat avec enthousiasme. Eh bien, je suis plutôt sceptique et je ne vais pas le soutenir pour une raison bonne et simple. Nous avons raté le coche, il faut bien l'admettre. Nous avons essayé, par une proposition refusée par le Conseil communal, d'inscrire la ville au patrimoine mondial, mais Berne nous a devancé. Il y a eu une tentative avec la frontière des langues qui a échoué. Depuis, l'Unesco a resserré ses règles, car elle a constaté que près de la moitié des sites du patrimoine mondial se situaient en Europe. Il n'est donc désormais plus possible d'avoir deux fois le même type de site inscrit au patrimoine mondial. C'est très clair.

C'est pour cette raison que je vais refuser cette proposition. J'encourage le Conseil communal à consacrer les moyens qu'il aurait dû mettre en œuvre pour préparer une candidature, à sérieusement étudier une réelle promotion de la ville et à la communiquer ou à collaborer beaucoup plus étroitement avec Fribourg Tourisme en lui fournissant elle-même les données nécessaires. Je crois que l'on ne voit toujours rien dans les prospectus de Fribourg Tourisme, depuis les années qu'on lui dit que l'on a une des plus belles villes gothiques conservées en Europe, la plus grande ceinture de fortification de Suisse et le plus grand ensemble en place de vitraux art nouveau d'Europe. On se borne plutôt à la meringue et à la fondue, en passant par le jambon à la borne. Cette image réductrice de la ville doit être changée. Mais ce postulat visant une inscription au patrimoine mondial de l'Unesco arrive beaucoup trop tard. C'est pour cela que je refuserai de le soutenir.

Rugo Claudio (PA). Je précise pour ce Conseil que le postulat avait été déposé par M. G. Bourgarel en 1990 ou 1994. De plus, je réponds à mon collègue du parti socialiste qui dit que le dossier coûte 1 million de francs. Cependant, comme il a déjà été constitué en 1990, que les maisons ne bougent pas beaucoup, je pense qu'il ne devrait pas coûter si cher.

Vote

Le Conseil général décide, par 20 voix contre 19 et 22 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 43 de M. Claudio Rugo.

Ont voté en faveur de la transmission: 20 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Chopard Caroline (Vert-e-s), Gex Océane (PLR), Jordan Samuel (PS), Khmel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS)

Ont voté contre la transmission: 19 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 22 Boggian Stefania (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Grady Véronique (PLR), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Mosoba Immaculée (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Woeffray Laurent (PS)

Pause

La séance est interrompue par une pause de 20.59 à 21.17 heures.

18. Divers

A. Traitement des nouvelles résolutions déposées en séance

Aucune résolution n'a été déposée.

B. Nouvelle proposition

Aucune proposition n'a été déposée.

C. Nouveaux postulats

- n° 44 de Mme et MM. Marc Vonlanthen, Benoît Dietrich et Marine Jordan (PS) demandant au Conseil communal de présenter un rapport sur le réaménagement envisagé de la rue de l'Hôpital

Vonlanthen Marc (PS).

Développement du postulat

La mesure 4M.09.02 du Plan d'Agglomération de Fribourg 4^{ème} génération se décline en deux sous-mesures. La sous-mesure 4M.09.02B porte sur le réaménagement de la rue de l'Hôpital,

plus précisément sur 6'800 m² de voiries. La Ville est responsable de sa mise en œuvre. Selon le calendrier provisoire, le permis devrait être délivré en 2024.

Les auteurs du présent postulat demandent au Conseil communal de présenter un rapport sur la façon dont il entend réaménager cette rue. En effet, étant donné la situation, la rue de l'Hôpital se situe dans un prolongement évident de la place Georges-Python, de la rue de Romont et de la rue Joseph-Piller. Pourtant, cette continuité de territoire n'est pas traduite en continuité fonctionnelle, la rue de l'Hôpital étant en l'état essentiellement un parking et une route. Dans sa réponse, le Conseil communal sera notamment prié de bien vouloir indiquer la façon dont il compte intégrer les éléments suivants dans son projet de réaménagement:

- Du côté de la rue de l'Hôpital, plusieurs places de parc sont coincées entre des commerçant·e·s et la route. Le trottoir y est très étroit. Cette zone de quelques 700 m² pourrait être valorisée pour en faire une place dans la continuité de la place Georges-Python. Les commerçant·e·s disposeraient de davantage de place pour des terrasses et les piéton·ne·s de davantage de confort pour circuler.
- Les voies de circulation pour le transport individuel motorisé (TIM) pourraient être réduites. En l'état, il y a une voie mixte du côté ouest et deux voies (bus et TIM) du côté est. Au vu de la centralité de cette rue et d'une meilleure redistribution de l'espace public et des mesures de modération du trafic prévues, il n'est pas certain que deux voies du côté ouest se justifient encore. Cette place pourrait être dévolue aux bus et aux cyclistes, notamment pour une bonne connexion avec la TransAgglo en haut de la rue.
- La végétalisation devrait également prendre plus de place, afin que les arbres puissent se développer et capter le CO₂ efficacement en plus d'apporter de l'ombre au piéton·ne·s et terrasses.

En prenant en compte ces différents éléments, il sera possible de gagner davantage de cohérence fonctionnelle pour le centre-ville, qui s'en trouvera finalement étendu et renforcé.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 45 de Mme et MM. Bernhard Altermatt, Valérie Kohler (Le Centre/PVL), Samuel Jordan (PS), Gilles Bourgarel (Vert·e·s) et Maurice Page (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'apposer des plaquettes ou des panneaux didactiques à côté de certaines plaques de rues ou de places en ville de Fribourg

Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL).

Développement du postulat

Ce postulat demande au Conseil communal d'étudier si certaines plaques portant des noms de rues ou places pourraient ou devraient utilement être accompagnées de panneaux didactiques servant à les contextualiser dans l'histoire. En langue française, le terme de "médiation" est parfois utilisé pour désigner les initiatives telles que celle visée par ce postulat. En allemand, on

parlerait d'un effort de "Vermittlung" et au Québec de "panneaux d'interprétation". Le souci, commun à ces approches terminologiques différentes, est celui de transmettre du savoir, d'expliquer et de contextualiser des éléments de notre passé qui sont inscrits dans le paysage urbain contemporain. Généralement, ce genre de démarche a une visée purement touristique, mais le présent postulat vise un but au-delà de cet aspect pragmatique et informatif.

L'histoire inscrite dans l'espace public

Comme dans toute collectivité, les connaissances et les interprétations sur l'histoire locale évoluent à Fribourg avec le changement des mentalités et des sensibilités, mais aussi en fonction de l'évolution des connaissances historiographiques et de leur diffusion au sein de la société. Le travail important des historiennes et historiens, professionnels et amateurs du vaste chantier de notre patrimoine historique est à saluer expressément dans ce contexte.

Dans l'espace public, l'histoire s'inscrit dans la conscience commune, notamment au travers des constructions anciennes, du patrimoine bâti et des monuments faisant vivre le passé dans notre quotidien. Un autre élément sont les références à des personnes, des lieux et des événements que nous retrouvons dans les noms de rues ou de places. Des commissions toponymiques et de nomenclature étudient, préavisent et proposent les noms de lieux que notre ville, mais aussi les autres communes et le canton utilisent dans l'espace public.

Les noms de lieux faisant partie de la vie de tous les jours, ils suscitent régulièrement – et c'est un phénomène absolument normal et légitime – des envies de modification, des interrogations quant à leur pertinence, des critiques esthétiques, linguistiques, sociétales, voire éthiques et morales. Parfois, les visions du monde et les interprétations différentes de l'histoire se heurtent les unes aux autres et mènent à des débats controversés.

Des demandes régulières d'adaptations

Notre Conseil vit, durant chaque législature, des débats engagés à cet égard et nous nous en félicitons, car cela montre qu'il existe un intérêt pour des questions fondamentales liées à notre passé et à la manière dont notre communauté appréhende actuellement ces questions et se projette vers l'avenir. Divers instruments parlementaires ont été déposés ces dernières années, des questions soulevées dans notre Conseil dont, par exemple, des demandes pour inclure davantage de noms de femmes ou de personnes non genrées dans les appellations de lieux et places ou des postulats pour changer certains noms de rues jugés désuets ou inopportuns, voire blessants ou contraires à des convictions spécifiques.

C'est ici que notre postulat intervient: il n'est pas dirigé contre ces instruments parlementaires déposés ou les préoccupations qu'ils transportent dans l'arène politique. Il se veut, au contraire, complémentaire et nous invitons le Conseil communal à le traiter en englobant les autres requêtes formulées ou transmises par notre Conseil. Notre postulat ne demande pas de changer des noms de rues ou de places. Il propose au Conseil communal d'analyser – en collaboration avec les milieux spécialisés – si des noms de rues ou de places existants s'apprêtent, voire s'imposent à être accompagnés de panneaux explicatifs permettant de contextualiser dans l'histoire les personnes ou événements auxquels ils font référence.

On peut s'imaginer, sans vouloir imposer des modalités ou un procédé spécifique, qu'un mandat soit donné aux Archives de la Ville, qui collaboreront utilement avec les commissions toponymiques et de nomenclatures compétentes, possiblement avec les domaines spécialisés de l'Université et les deux sociétés d'histoire du canton de Fribourg.

Buts recherchés

Les buts recherchés par une telle analyse et la suite que l'on voudra bien y donner est de mieux prendre en compte et de véritablement "rendre compte" des nuances grises, des dimensions inconnues et des zones d'ombre, des aspects qui peuvent et doivent interpeller et, en fin de compte, de mieux faire comprendre la réalité historique et les liens entre passé et présent. Il s'agit aussi – et c'est là un corollaire de notre époque de la surinformation – d'éviter de favoriser une culture de jugement ad hoc.

L'histoire est une denrée vivante. Nous avons l'obligation de soigner la connaissance du passé dans toutes ses dimensions, de transmettre ce savoir, de l'expliquer sans cesse à nouveau, de le mettre à jour encore et encore. Il s'agit d'un travail de mémoire que toute société est amenée à faire. Fribourg ne fait pas exception à cette règle.

Pour clore, permettez-nous de revenir sur une autre finalité, connexe à ce que nous visons: une telle analyse approfondie des noms de rues et places susceptibles d'être agrémentée de plaquettes historiographiques pourrait déboucher sur un élément supplémentaire pour augmenter l'attractivité touristique de notre ville. Fribourg, ville historique et haut-lieu de la formation et de la recherche, a tout à gagner en mettant davantage en lumière les aspects inconnus et méconnus, discrets et dissimulés de son passé, mais qui peuvent être mis en lumière dans son paysage urbain.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 46 de MM. Pierre-Alain Perritaz (PS) et Gérald Collaud (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de modifier la voie de bus sur le boulevard de Pérolles entre les arrêts Industrie et Charmettes

Perritaz Pierre-Alain (PS).

Développement du postulat

Ce postulat demande au Conseil communal d'étudier la possibilité d'invertir la voie de bus sur le boulevard de Pérolles, entre les arrêts Industrie et Charmettes. Actuellement, cette voie se situe entre les arrêts Charmettes et Industrie en direction de la Gare. Toutefois, aux heures de pointe, régulièrement les bus se retrouvent coincés dans la circulation sur le boulevard de Pérolles jusqu'au giratoire des Charmettes en direction de Marly. En mettant la voie de bus dans l'autre sens, à cet endroit (Industrie-Pérolles direction Marly), cela permettrait aux transports publics de mieux pouvoir circuler et ainsi d'augmenter leur vitesse commerciale.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 47 de Mme Véronique Grady (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer des micro-forêts en ville de Fribourg

Grady Véronique (PLR).

Développement du postulat

Inspiré par le botaniste japonais Akira Miyawaki, le concept de micro-forêts a essaimé dans plus d'une cinquantaine de pays à travers le monde. Idéal en milieu urbain, il permet de développer la biodiversité, de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie (qualité de l'air, lieux de détente, esthétisme des rues...) et de participer à la lutte contre le changement climatique (îlots de chaleur, rétention d'eau de pluie...).

Ces micros-forêts ultra denses sont plantées sur une surface relativement faible (100 m² suffisent à créer un écosystème forestier) avec des espèces indigènes et résilientes. Rassembler des arbres sur un îlot va créer un microclimat et permettre aux arbres de mieux résister au froid, à la chaleur et au vent. Selon les informations récoltées, les micro-forêts ont "une croissance 10 fois plus rapide qu'une forêt spontanée" (conventionnelle). De par leur densité, "elles accueillent 30 fois plus de biodiversité".

Complémentaires aux projets existants de verdissement de la Ville, des micros-forêts auraient toute leur place sur le territoire communal, d'autant qu'elles nécessitent relativement peu d'entretien. Elles pourraient également faire l'objet d'un projet participatif, intégrant les habitant·e·s des différents quartiers, favorisant aussi bien la cohésion sociale que les échanges intergénérationnels.

Je demande donc au Conseil communal d'étudier la faisabilité de créer des micro-forêts en ville de Fribourg.

Compléments d'information sur le sujet:

Reportage RTS www.youtube.com/watch?v=IRLfbq9NvAQ

Les deux premiers sites pilotes en Suisse www.geneve.ch/fr/themes/environnement-urbain-espaces-verts/ville-nature/arbres/geneve-ville-arbres/micro-forets-urbaines

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 48 de Mme et MM. Simon Jordan, Gérald Collaud, Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Jean-Marie Pellaux (Vert·e·s) et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer une ferme pédagogique pour les écoles de la ville de Fribourg

Jordan Simon (CG-PCS).

Développement du postulat

Par le dépôt du présent postulat, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer une ferme pédagogique pour les écoles de la ville de Fribourg, afin de sensibiliser les enfants et la population à l'alimentation durable, à l'agriculture de proximité, ainsi qu'à la biodiversité. (L'achat de la nouvelle parcelle en face de l'école de la Heitera s'y prêterait peut-être du fait de l'infrastructure agricole déjà existante, même si nous laissons bien évidemment à notre Conseil communal la tâche d'étudier quel serait l'endroit idéal). D'autre part, le thème de l'agriculture étant au programme scolaire au primaire et au secondaire 1, il serait intéressant pour les élèves de mettre leur savoir en pratique en observant la réalité du terrain, ainsi que de mieux comprendre le parcours de leur nourriture, "de la fourche à la fourchette". Ce projet pourrait également héberger des chevaux de trait que proposait le postulat n° 27 souhaitant introduire les équidés pour les tâches de voirie, malgré leurs sympathiques mais trop rares présence chaque année après Noël pour ramasser nos sapins. Une ferme pédagogique, en plus de ce qui précède, permettrait de développer bien d'autres buts de cohésion sociale.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

D. Réponses aux questions

- n° 42 de Mme Caroline Revaz (Le Centre/PVL) relative à la lutte contre le harcèlement de rue
- n° 45 de Mmes et MM. Amélie Baechler (Vert·e·s), Rana Bassil (PS), Stefania Boggian (Vert·e·s), Denise Cardoso de Matos (PS), Sophie Delaloye (PS), Fanny Delarze (PS), Benoît Dietrich (PS), Liliane Galley (Vert·e·s), Sonja Gerber (PS), Camille Goy (Vert·e·s), Guy-Noël Jelk (PS) Samuel Jordan (PS), Naïma Khameel Seewer (PS) Monica Mendez (Vert·e·s), Immaculée Mosoba (PS), Bettina Noll (Vert·e·s), Nadège Piller (PS), Claire Roelli (PS), Ilire Rustemi (PS), Giulia Tognola (Vert·e·s), Marc Vonlanthen (PS), Mathilde Vonlanthen (PS), Laurent Woeffray (PS), Simon Zurich(PS), Fabienne Menétrey (Vert·e·s) et Elisa Nobs (CG-PCS) relative aux menaces envers les femmes apparues sur les murs et vitrines de la ville de Fribourg

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé des questions

En séance du 14 décembre 2021, Mme C. Revaz posait la question suivante:

"En décembre 2020, deux étudiantes de la ville de Fribourg avaient pris l'initiative de sensibiliser au harcèlement de rue en dessinant à la craie des témoignages recueillis sur les réseaux sociaux. Elles avaient dû décliner leur identité à la police suite à un contrôle. A l'époque, le Conseil communal avait réagi dans les médias, notamment la RTS et avait déclaré "l'autorité publique est là pour faire respecter les valeurs communes que sont notamment la salubrité. Si tout le monde se met à dessiner sur le sol, cela risquerait de ne pas être une bonne manière de gérer en commun notre espace public".

Les 26 et 30 novembre derniers, les gérantes d'une boutique dédiée à la santé sexuelle, située à la rue de Lausanne, ont trouvé un appel au viol et des menaces de mort à l'encontre des femmes inscrites sur leur devanture.

Ma question est donc la suivante: est-ce que le Conseil communal a pris ou prévoit de prendre des mesures pour gérer notre espace public et faire respecter une valeur commune à la société qui est la sécurité des habitants, mais plus précisément des habitantes dans ces espaces publics?"

En séance du 14 décembre 2021, Mme F. Delarze posait la question suivante:

"Le 25 novembre, a lieu la 'Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes'. A Fribourg, plusieurs collectifs se sont réunis sur la place Georges-Python pour rendre hommage aux victimes et dénoncer ces violences.

Les jours suivant ce rassemblement, des messages violents appelant notamment au viol et au meurtre des femmes ont été inscrits à plusieurs reprises sur des vitrines et des murs du centre-ville de Fribourg.

Nos questions sont donc les suivantes:

- Quelles sont les mesures concrètes mises en œuvre ou soutenues par la Ville de Fribourg pour prévenir les violences à l'égard des femmes, y compris et en particulier les tentatives d'intimidation dans l'espace public, telles que commises ces dernières semaines?
- Existe-t-il une stratégie de lutte contre les violences à l'égard des femmes, qui serait élaborée en collaboration avec les associations et institutions locales et/ou le Canton?"

Réponse du Conseil communal

Ces questions ont principalement pour objet la stratégie communale en termes de prévention et de sensibilisation dans le domaine de la lutte contre les violences à l'égard des femmes. Elles posent également, de manière accessoire, la question de la compétence communale pour les infractions qui seraient commises en la matière.

La Ville de Fribourg s'est dotée d'une stratégie de lutte contre le harcèlement de rue qui englobe également la lutte contre les violences à l'égard des femmes sur la voie publique. Elle n'est cependant pas active dans la lutte contre toutes les formes de violences à l'égard des femmes, celle-ci relevant au niveau étatique notamment de la mission du Bureau cantonal de l'Égalité et au niveau associatif notamment de Solidarité femmes. Mesures concrètes prises par la Ville:

Sur la base des résultats de l'étude sur le harcèlement de rue menée par la HETS en 2020 sur mandat de la Ville de Fribourg, le Secteur de la cohésion sociale a élaboré un plan d'action pour lutter contre le harcèlement de rue. Ces mesures sont déployées progressivement dès 2021, sous réserve de l'approbation du budget par le Conseil général. Elles sont au nombre de sept:

1. Plateforme d'échange
2. Appels à projets
3. Adresses utiles
4. Actions de sensibilisation publiques
5. Actions de sensibilisation internes
6. Démarches participatives
7. Récolte de données

En 2021, les points 1, 3, 5 et 6 de la stratégie ont fait l'objet de réflexions et/ou de concrétisation.

Mesure 1: Groupe de travail et plateforme d'échange

Cette mesure s'articule sur deux plans d'action:

1. Constitué de représentant·e·s d'associations, d'institutions et des pouvoirs publics, un groupe de travail composé d'une dizaine de personnes se rencontre 3 à 4 fois par année dans un but consultatif (liste des membres en annexe). Il a pour mission de faire vivre l'action Harcèlement de rue en transformant les mesures en projets concrets, tangibles et réalisables. Ainsi, ce groupe sera en charge des appels à projets, de la coordination d'actions et d'évènements et de la validation du référencement des mesures sur le site internet et sur les autres supports de communication.

Le groupe de travail s'est réuni, en mars et en juin 2021, pour discuter du contenu de la page internet, de l'élaboration de la plateforme d'échange et de l'implication de chaque acteur·trice dans le processus de dépôt de plainte et de suivi des victimes.

2. Une plateforme d'échange invitant plus largement les différents acteurs du domaine renforçant le réseautage et la collaboration. Ce réseau élargi regroupera toutes les personnes, organisations et administrations sensibilisées et souhaitant s'engager et se tenir au courant du projet. Pour tous ces acteurs et actrices, une plateforme numérique de partage de documents sera ouverte, à disposition et régulièrement mise à jour. Une rencontre annuelle est également prévue pour ce réseau. Malheureusement, cela n'a pas pu être le cas à cause des absences maladie et accident qui ont grandement impacté le secteur de la Cohésion sociale depuis l'automne. Un brainstorming a cependant déjà eu

lieu entre la Cohésion sociale, les associations Mille Sept Sans et Genre Nocturne, afin de définir le but et la forme de la rencontre de cette plateforme.

Mesure 3: Adresses utiles

Une page sur le site internet de la Ville sera dédiée au harcèlement de rue. Elle référencera notamment les offres des associations, institutions et pouvoirs publics travaillant sur la thématique. En parallèle, ces informations seront diffusées auprès du public sous forme imprimée.

Le site internet est toujours en cours de réalisation au sein du groupe de travail. Une base de données des organisations compétentes est en train d'être établie. En outre, une grande attention est portée au processus d'accompagnement des victimes afin qu'elles puissent déposer plainte dans le contexte le plus favorable. Parmi toutes les organisations actives dans la lutte contre le harcèlement de rue, il s'agira de définir lesquelles mettre en premier contact.

Mesure 5: Actions de sensibilisation internes

La Cohésion sociale a rencontré la Police cantonale fribourgeoise qui a mis en place la plateforme H.A.T.E. et qui prévoit également de mettre en place des formations internes de sensibilisation. Des modalités de collaboration ont été discutées et vont se concrétiser.

La Cohésion sociale a également sollicité la Police locale qui, bien que n'ayant pas d'autorité en matière de harcèlement de rue, souhaite participer à des formations de sensibilisation afin de développer une écoute active des victimes de HdR, et s'il y a lieu, les orienter vers les structures adéquates.

Mesure 6: Démarches participatives

L'aménagement de certains lieux (tels qu'arrêts de bus, parcs, etc.) peut contribuer à ce que l'ensemble des usagers s'y sentent à l'aise. La thématique sera désormais mieux prise en compte dans le cadre des démarches participatives mises sur pied lors de projets d'urbanisme.

Dans le cadre d'un projet de rénovation de la place de jeu du Domino (en cours), une démarche participative a été développée par le Centre d'animation socioculturelle de Pérolles en collaboration avec la Ville et l'Association "Habiter Pérolles". Dans ce cadre, un "focus femmes" a été organisé le 24 mars 2021 en collaboration avec l'association Mille Sept Sans. Des recommandations pour un accès plus inclusif au Parc du Domino ont été transmises au Service d'urbanisme et d'architecture.

Les mesures 2 (appels à projets) et 4 (actions de sensibilisation publiques) vont être mises en œuvre prochainement. La mesure 7 (récupération de données) sera réalisée en fin de législature.

Lorsque les actes concernés sont constitutifs d'infractions (dommages à la propriété, injures, voie de fait, discrimination et incitation à la haine), il appartient en premier lieu à la victime de porter plainte auprès de l'autorité pénale compétente. C'est ce qu'ont précisément fait les commerçants dont les vitrines ont été souillées par les messages violents qui ont été inscrits à la suite de l'évènement du 25 novembre écoulé.

Der Gemeinderat verurteilt jegliche Gewalt, Gewaltandrohung und Diskriminierung und unterstützt die Weiterführung der oben beschriebenen Strategie, die Zusammenarbeit mit den Beteiligten und ermutigt Betroffene Hilfe zu holen.

Bien que le Conseil communal réprovoque fermement et politiquement ce genre d'agissements, il rappelle que la compétence communale dans ce domaine est extrêmement réduite, puisqu'elle se limite aux interdictions prévues par le règlement général de police, lequel vise à garantir le respect de l'ordre, la sécurité, la salubrité ou encore la moralité publique sur le domaine public. Entrent notamment dans ce cadre les éventuelles inscriptions ou autres souillures qui pourraient être faites au sol ou sur des édifices communaux, pour autant qu'il en résulte un dommage. Tel n'était pas le cas lors de l'affaire des inscriptions à la craie de témoignages recueillis sur les réseaux sociaux, visant à sensibiliser au harcèlement de rue, car les inscriptions pouvaient être facilement effacées et ne constituaient donc pas une infraction. Aucune suite pénale n'a donc été donnée dans ce cas.

Il est enfin à noter que les Services communaux effacent systématiquement toutes les inscriptions contraires à la moralité ou à l'ordre juridique en général qui sont apposées sur des immeubles en propriété communale ou sur l'espace public. Sur le domaine public, la Ville est en outre compétente pour sanctionner les auteurs sur la base du règlement général de police s'il en résulte un dommage (souiller le domaine public). Il faut toutefois que ces derniers aient au préalable pu être identifiés et appréhendés en flagrant délit, ce qui est malheureusement rarement le cas.

Partie prenante	Prénom, Nom	Fonction	Institution
Cohésion sociale	Ula Stotzer	Déléguée, Chef de projet	Ville
Cohésion sociale	poste mis au concours	Coordinatrice de projet	Ville
Communication	Hoang Anh Nguyen	Spécialiste communication	Ville
Association Mille sept sans Fribourg	Loraine Coquoz	Membre du comité	Association
Bureau de l'égalité entre femmes et homme et de la famille	Geneviève Beaud Spang	Directrice	Canton
Centre de consultation LAVI pour les femmes / Solidarité Femmes	Ramona Marti	Intervenante sociale	Canton
Service du médecin cantonal	Vanessa Michel	Cheffe de projet	Canton
Centre fribourgeois de santé sexuelle		Stratégie cantonale santé sexuelle	
Pallas	Natalie Uhlmann		Association
Police locale	Alain Grossrieder	Sergent de Ville	Ville
REPER: travailleurs de rue	Margaux Amstutz	Travailleuse sociale de rue	Association
Sarigai	Gonzague Bochud	Président	Association

Le Président. Mme Caroline Revaz étant absente, elle nous a transmis par courriel sa satisfaction à la réponse apportée.

Delarze Fanny (PS). Nous nous vous remercions pour la réponse détaillée. Nous nous réjouissons de suivre la suite des démarches et sommes satisfait-e-s de la réponse.

- n° 43 de Mmes Marie Giller-Zbinden (UDC) et Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) relative au projet "Parc du Vallon" dans le quartier de Beaumont

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du 14 décembre 2021, Mme M. Giller-Zbinden posait la question suivante:

"Dans votre réponse à notre question n° 16, concernant le projet immobilier FriGlâne, posée lors de la séance du Conseil général du 14 septembre dernier, vous mentionnez à plusieurs reprises le projet du "Parc du Vallon".

Quelles sont les caractéristiques de ce nouveau projet, puisqu'un parc existe déjà et qu'il est en mains privées? En quoi différera-t-il de l'actuel? Qu'en est-il de son avancement? Est-ce qu'il sera prochainement mis à l'enquête?

Vous indiquez également que ce parc à usage public sera financé par des propriétaires privés. Qui sont-ils? Existe-t-il des conventions en cours de signature? Si c'est le cas, sont-elles à disposition? Seront-elles validées par le Conseil général? Est-ce qu'elles font mention de la responsabilité de l'entretien de ce parc?

Pourriez-vous encore préciser pourquoi des propriétaires privés sont-ils intéressés à financer un parc à usage public? Y a-t-il eu une contrepartie négociée et si oui, laquelle?

D'après votre réponse du 11 octobre 2021, ce projet semble fortement lié à celui de Friglâne. Dès lors, pourquoi ne pas les avoir mis à l'enquête conjointement?

Enfin, en référence à l'article 63 du règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATeC), est-ce qu'une pondération a été accordée au Projet "Friglâne"? Si ce n'est pas le cas, est-ce que le "Parc du Vallon" sert à compenser ces 10% de la somme des surfaces utiles principales (SUP) requis?"

Réponse du Conseil communal

- Quelles sont les caractéristiques de ce nouveau projet, puisqu'un parc existe déjà et qu'il est en mains privées? En quoi différera-t-il de l'actuel? Qu'en est-il de son avancement? Est-ce qu'il sera prochainement mis à l'enquête?

Le futur parc public du Vallon, d'environ 4'000 m², prendra place aux abords de l'ancien site logistique Swisscom, où se trouvait le vallon du ruisseau de Pérolles. Il est lié au projet du nouveau quartier d'habitations Friglâne, qui offrira 350 logements avec surfaces de bureaux, d'activités et de commerces. Ce projet a nécessité plusieurs années de planification soignée et une collaboration étroite entre la Ville de Fribourg et les organes développeurs du projet.

Les aménagements de ce nouveau parc offrent des continuités piétonnes, paysagères et visuelles. L'ensemble des espaces est requalifié pour un parc de qualité à usage public. Il offre désormais une continuité avec l'école de la Vignettaz et les alentours. L'espace de ce parc est aujourd'hui privé et rien n'aurait empêché les propriétaires privés de mettre des barrières et privatiser ce lieu. Dans le cadre du développement du quartier et de nouvelles constructions comme le projet Friglâne, il a été discuté, négocié, de rendre cet espace à usage public pour l'ensemble des habitants.

Le dossier du Parc du Vallon est mis à l'enquête publique du 28 janvier 2022 au 28 février 2022.

La consultation de l'ensemble des plans et documents est possible à la Direction de l'Edilité, rue Joseph-Piller 7, de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00.

- Vous indiquez également que ce parc à usage public sera financé par des propriétaires privés. Qui sont-ils? Existe-t-il des conventions en cours de signature? Si c'est le cas, sont-elles à disposition? Seront-elles validées par le Conseil général? Est-ce qu'elles font mention de la responsabilité de l'entretien de ce parc?

Helvetia compagnie d'assurances sur la vie SA et la Caisse de pension Raiffeisen – réunis dans le Consortium Route de la Glâne – sont les développeurs. Les propriétaires privés des terrains que sont Generali et La Mobilière ont participé et donné leur accord au projet. Le parc sera financé et aménagé par les développeurs du projet mais entretenu par la Ville, pour un usage public. Le parc sera mis à disposition de la Ville sous forme de servitude personnelle.

Deux conventions ont été élaborées entre la Ville et les partenaires pour réaliser le parc du Vallon. Elles ont été validées par le Conseil Communal qui est seul compétent dans le cas d'espèce (art. 67 al. 1 let. j *a contrario* de la loi sur les finances communales). Une éventuelle demande d'accès à ces documents sera traitée conformément à la Loi sur l'information et l'accès aux documents (RSF 17.5).

- Pourriez-vous encore préciser pourquoi des propriétaires privés sont-ils intéressés à financer un parc à usage public? Y a-t-il eu une contrepartie négociée et si oui, laquelle?

Le but de ce parc public est de rendre le quartier attractif pour les résidents. Ainsi, c'est une valeur ajoutée pour les propriétaires. La contrepartie négociée porte sur l'entretien de cet espace futur qui sera à la charge de la Ville de Fribourg.

- D'après votre réponse du 11 octobre 2021, ce projet semble fortement lié à celui de Friglâne, dès lors pourquoi ne pas les avoir mis à l'enquête conjointement?

Le périmètre du parc du Vallon n'est pas dans le périmètre du PAD Friglâne.

Nous aurions souhaité que le parc et les bâtiments soient mis à l'enquête en même temps dans un but d'explication d'aménagement du secteur mais l'élaboration des conventions juridiques en lien avec le parc a pris plus de temps que prévu du côté de la Ville et les propriétaires ont choisi de déposer le dossier des bâtiments pour l'enquête publique.

L'examen de la demande de permis des bâtiments n'a pas révélé de vice d'ordre formel ou matériel qui aurait justifié un refus ou un report de la mise à l'enquête publique.

Par ailleurs, ni la loi sur l'aménagement du territoire (LATeC), ni le code de procédure et de juridiction administrative (CPJA) ne peuvent empêcher une publication dans la Feuille officielle pendant une période donnée. Par contre, selon l'article 30 CPJA, les délais fixés en jours ou en mois par la loi ou par l'autorité ne courent pas du septième jour avant Pâques au septième jour après Pâques inclusivement et du 18 décembre au 2 janvier inclusivement (al. 1). Dans les affaires relevant du Tribunal cantonal, les délais ne courent pas non plus du 15 juillet au 15 août inclusivement (al. 2).

- Enfin, en référence à l'article 63 du règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATeC), est-ce qu'une pondération a été accordée au Projet "Friglâne"? Si ce n'est pas le cas, est-ce que le "Parc du Vallon" sert à compenser ces 10% de la somme des surfaces utiles principales (SUP) requis?

Il n'y a pas de compensation entre les deux projets. Chacun est autonome en termes de lien avec les prescriptions d'aménagement.

Giller-Zbinden Marie (UDC). Nous vous remercions de votre réponse, bien que celle-ci ne nous satisfait pas.

En effet, dans votre première réponse, vous indiquez que le futur Parc du Vallon est lié au projet Friglâne. Or, vous dites le contraire quelques lignes plus loin. Une première fois, en page 2, vous écrivez "Le périmètre du Parc du Vallon n'est pas dans le périmètre du PAD Friglâne", puis en page 3, "Il n'y a pas de compensation entre les deux projets. Chacun est autonome en termes de lien avec les prescriptions d'aménagement". Ces affirmations contraires portent à confusion quant au réel lien entre les deux projets.

De plus, les développeurs du "Projet du Parc du Vallon" sont les mêmes que ceux-ci du projet "Friglâne".

- n° 44 de Mme Adrienne Salina (PLR) relative à l'utilisation des places subventionnées en crèche en ville de Fribourg par des habitants d'autres communes et réciproquement

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du 14 décembre 2021, Mme A. Salina posait la question suivante:

"Nous avons pu voir hier que dans le budget 2022, malgré le fort besoin de places de crèche, seules cinq places de crèche étaient initialement nouvellement subventionnées, avant l'amendement qui a été accepté.

Dans ce contexte, nous nous posons les questions suivantes, notamment en lien avec le postulat n° 33 demandant de présenter un rapport évaluant les charges de ville-centre supportées par la Ville de Fribourg:

- A l'heure actuelle, combien de places subventionnées en ville de Fribourg sont attribuées à des habitants d'autres communes?
- La Ville de Fribourg est-elle dédommagée par les communes concernées? Le dédommagement couvre-t-il les frais effectifs relatifs à ces places, sachant que la Ville a récemment revu les tarifs de ces places subventionnées?"

Réponse du Conseil communal

En été 2021, 30 familles hors Fribourg plaçaient leurs enfants dans les crèches subventionnées par la Ville, dont 19 familles de Villars-sur-Glâne, commune avec laquelle il existe une convention, et 11 familles d'autres communes environnantes, à des taux variables. Ces 11 placements sont acceptés temporairement par le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale dans le cadre de déménagements. Il s'agit de familles qui vont arriver sur le territoire communal ou de familles qui quittent le territoire mais demandent de pouvoir laisser leur enfant encore quelques mois dans la même crèche, le temps de trouver une nouvelle structure ou avant son entrée à l'école.

Conformément à la convention mentionnée, les habitants de Villars-sur-Glâne paient en Ville de Fribourg le tarif subventionné, comme les parents de Fribourg et inversement pour les parents de Fribourg plaçant leurs enfants à Villars-sur-Glâne. Il n'y a pas de dédommagement demandé, s'agissant d'un accord conventionné.

Les parents des autres communes paient le prix coûtant de la structure (hors subventions cantonales) et se tournent vers leur commune pour un subventionnement. Il n'y a pas de dédommagement à attendre, le prix coûtant étant couvert.

Gex Océane (PLR). Mme Adrienne Salina étant excusée ce soir, elle m'a transmis la réponse suivante: "Je tiens tout d'abord à remercier Mme la Conseillère communale pour les recherches effectuées en lien avec la question.

Toutefois, je ne suis pas entièrement satisfaite de la réponse. En effet, la question posée était bien de savoir combien de places subventionnées étaient utilisées par des habitants d'autres communes et non combien de familles placent leurs enfants en ville. Selon le nombre d'enfants par famille, cela peut faire une grande différence. Par ailleurs, si les habitants d'autres communes prennent en charge les prix coûtants des places utilisées, la question reste ouverte concernant le fait de savoir combien de places subventionnées sont utilisées par les habitants de Fribourg dans les crèches de Villars-sur-Glâne pour juger de la réciprocité.

Finalement, la Ville de Fribourg ayant récemment revu le montant des subventionnements accordés aux familles, celle-ci octroie 14 francs de plus sur les tarifs journaliers maximaux par rapport à Villars-sur-Glâne. Reportée au nombre de places effectivement occupées en ville par les habitants de Villars-sur-Glâne, cette différence représente une enveloppe conséquente qui

permet éventuellement de créer des places supplémentaires pour les habitants de la ville de Fribourg. La convention doit donc impérativement être renégociée à l'aune de ces éléments".

E. Nouvelles questions

- n° 46 de Mme Adrienne Salina (PLR) relative aux mesures d'aide covid-19 aux structures d'accueil extrascolaire

Gex Océane (PLR). Je me fais la porte-parole de Mme A. Salina, qui est excusée ce soir. "Après près de deux ans de pandémie et de restrictions y relatives, de nombreuses structures dédiées à l'accueil des enfants en dehors du temps scolaire et permettant ainsi aux parents de concilier vie professionnelle et familiale se retrouvent en grandes difficultés, notamment en lien avec les isolements et quarantaines à répétition qui ont engendré un fort taux d'absentéisme et un manque à gagner conséquent.

En lien avec cette situation de crise, la Ville de Fribourg et les communes environnantes prévoient-elles d'apporter un soutien exceptionnel à ces structures privées afin de garantir leur pérennité?"

Ballmer Mirjam, Directrice de l'Enfance, des Ecoles et de la Cohésion sociale. La Ville de Fribourg ne peut pas se prononcer pour les communes environnantes, mais seulement sur les structures de garde du territoire communal.

Pour les structures dont toutes les places sont subventionnées par la Ville, il y a une garantie de couverture du déficit. Une seule structure a contacté le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale fin 2021 pour annoncer une perte qui a été couverte sur l'exercice comptable 2021.

Pour les autres structures d'accueil préscolaire, aucune d'entre elles n'a fait part de problèmes financiers. Pour celles où le Service subventionne une partie des places, un soutien au prorata du nombre de places subventionnées pourrait être envisagé. Toutefois, les structures arrivant généralement bien à estimer leur situation financière avant la fin de l'année civile, elles l'auraient certainement déjà communiqué.

Le Service a été contacté par un autre type de structure de garde, non subventionnée, suite à un déficit sur l'année 2021. Il a exceptionnellement participé à son déficit, au prorata du nombre de places occupées par des enfants de la Ville, afin de garantir la pérennité de la structure à court terme et avant d'entamer des discussions pour un éventuel subventionnement futur.

Gex Océane (PLR). Nous remercions le Conseil communal et sommes satisfaites de la réponse.

- n° 47 de Mme Valentine Mauron (Vert-e-s) relative au planning de l'introduction de la limitation de vitesse à 30km/h sur une partie du réseau routier communal

Boggian Stefania (Vert-e-s). Je me fais la porte-parole de Mme V. Mauron, qui est excusée ce soir et qui pose la question suivante avec moi. " En septembre 2020, comme annoncé par notre Conseiller d'Etat Jean-François Steiert, ainsi que nos conseillers communaux Andrea Burgener Woeffray et Pierre-Olivier Nobs, la Ville de Fribourg prévoyait de limiter à 30km/h une grande partie de son réseau routier, ceci dès l'été 2021.

De plus, comme indiqué dans le 1700 en janvier 2022, l'introduction de la vitesse à 30 km/h s'inscrit dans les objectifs de législature comme une priorité, ce qui nous réjouit.

Nous aimerions savoir où en est le plan de mise en œuvre du 30km/h en ville de Fribourg. Peut-on connaître également l'agenda de ce plan trafic?"

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.

1. Lors de sa séance du 23 mai 2018, le Conseil communal a validé le principe d'une diminution des vitesses de 50 à 30 km/h sur les axes soumis à un dépassement des valeurs limites.
2. En date du 9 octobre 2019, la Ville de Fribourg a transmis un courrier à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), qui s'appelle aujourd'hui la DIME, concernant l'assainissement au bruit routier et à l'abaissement des vitesses, courrier qui résume l'historique de l'étude d'assainissement au bruit routier et présente les axes concernés par un abaissement des vitesses légales.
3. Le 26 mai 2020, une séance a été organisée entre la DAEC, le Service de l'environnement (SEN) et la Ville de Fribourg, afin de coordonner la finalisation de l'étude d'assainissement au bruit des routes communales et la publication du projet de décision d'assainissement.
4. Le 2 juin 2020, une séance a été organisée entre la DAEC et la Ville de Fribourg concernant la communication commune des abaissements des vitesses en ville de Fribourg et la publication du projet de décision d'assainissement au bruit des routes communales.
5. Le 17 juillet 2020, le Conseil communal a écrit à la DAEC en lui demandant, en conclusion, deux choses:
 - "Au vu de ce qui précède, nous vous demandons la publication par votre autorité du projet, puis de la décision d'assainissement du réseau routier communal et l'octroi d'allègements".
 - "La décision et la publication des abaissements de la vitesse sur les axes figurant dans l'expertise 108 OSR".
6. En septembre 2020, il y a eu une conférence de presse commune, à laquelle ont participé le Directeur de la DAEC et votre serviteur, Mme A. Burgener Woeffray ayant dû s'excuser. Nous avons annoncé la limitation à 30 km/h d'une grande partie du réseau routier. Dans la communication, nous parlions d'environ 75%, comprenant bien entendu les éléments déjà modérés, et ceci à partir de mi-2021.
7. Le dossier est actuellement à la DIME, ancienne DAEC.

8. Concernant le calendrier, le Conseil communal n'a pas cette information, qui dépend comme je l'ai dit de la publication des axes à limiter. Cette publication relève de la compétence du Canton. Il faudra tenir compte, après publication, du temps nécessaire à d'éventuelles procédures et à l'issue de celles-ci.

Boggian Stefania (Vert-e-s). Il me semble que l'on est à bout touchant et nous sommes satisfaites de la réponse.

- n° 48 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) relative aux mesures communales pour améliorer la gestion des déchets et rendre la déchetterie plus soutenable

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). En 2018, notre parti a déposé un postulat demandant une étude afin de définir les stratégies pertinentes pour rendre plus soutenables la gestion des déchets et la déchetterie de Fribourg.

Le Conseil Communal, dans un long rapport, a énuméré diverses activités requises déclinées en plusieurs étapes.

Il a également affirmé "Dans l'attente de la refonte du règlement des déchets de la Ville de Fribourg et la mise en œuvre d'une ressourcerie, des initiatives transitoires sont mises en œuvre ou projetées. Il s'agit notamment d'une bibliothèque d'objets ou d'un projet de tableau 'donne – recherche' à la déchetterie des Neigles".

Depuis notre postulat, nous n'avons vu aucune modification des pratiques, aucun projet pilote, ni aucune publication des résultats de ces analyses. Les années passent et les déchets continuent d'augmenter. Les résidus de leur incinération s'accumulent. La décharge de Châtillon n'est pas extensible!

Ma question est simple. Pourquoi la réponse donnée il y a 4 ans n'a pas encore permis la mise en œuvre concrète de nouvelles pratiques? Comment le Conseil communal entend-il assumer sa responsabilité politique dans la gestion des déchets face à l'urgence climatique?

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Dans la réponse du Conseil communal à votre postulat n° 90, déposé en 2018, une grande étude a été menée. Elle a conduit à définir les contours de la future stratégie de gestion des déchets en ville de Fribourg, dont les propositions ont été approuvées par le Conseil communal lors de sa séance du 24 août 2021. Avant de déployer la stratégie, le financement, qui doit en matière de déchets urbains répondre à des exigences légales spécifiques, est en cours d'évaluation. Après cette étape, la stratégie de gestion des déchets pourrait être déployée après une phase pilote, ceci selon le plan financier 2022-2026¹ et sous réserve de l'approbation des budgets d'investissements.

¹ Voir n° de projet d'investissement 658 du plan financier 2022-2026; <https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/inline-files/Plan%20financier%202022-2026.pdf>

En parallèle à la mise en œuvre à grande échelle d'une nouvelle gestion des déchets, la Ville de Fribourg a travaillé, travaille et travaillera, de manière continue sur la thématique des déchets urbains. La Ville poursuit ses actions d'optimisation, de sensibilisation et d'information. Je vous en cite quelques-unes:

- En 2021, la Ville a sélectionné le projet "La Ressourcerie" comme un des deux lauréats des projets participatifs¹; un soutien de 12'000 francs lui a été accordé pour la construction participative d'un atelier mobile multifonctionnel.
- La Ville, par le Secteur de la voirie, soutient directement Case à Stock et OSEO dans leur objectif de valorisation par réutilisation des objets en seconde vie. Elle est également partenaire officiel de Velafrica; avant acheminement en Afrique, les vélos récupérés sont d'abord repris par l'association VAM (Verein für aktive Arbeitsmarktmassnahmen) à Guin, et remis en état par des personnes en situation de réinsertion professionnelle.
- Concernant les déchets organiques, la Ville prévoit de subventionner entre 2022 et 2024 l'acquisition, par les habitants de la commune, d'une solution de compostage à domicile des déchets biogènes ménagers (lombricompost, silo composteur, etc.).
- Fin 2021, le GCEE a mandaté le bureau Frinat afin d'établir une liste de partenaires potentiels pour promouvoir le compostage en ville de Fribourg. Sur la base de cette liste, le GCEE, par l'intermédiaire du Secteur de la transition écologique, va contacter durant le premier semestre 2022 les partenaires ouverts à la proposition afin d'évaluer la faisabilité technique et financière de la solution. Notez que deux composts de quartier existent déjà; la Ville les soutient.
- Concernant les restes alimentaires, la Ville évalue la faisabilité à long terme de la méthanisation de ces déchets à la STEP des Neigles.

Tout en tenant compte du cadre légal, technique, organisationnel et financier, la Ville de Fribourg inscrit ses actions en termes de gestion des déchets dans l'objectif de législature 3 (environnement et énergie).

Concernant la décharge de Châtillon, il sied de préciser qu'un Message vous sera soumis sous peu avec une demande de crédit d'investissement pour l'installation d'un dernier casier sur le site et que l'extension de la décharge est en étude.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Il y a déjà beaucoup de documentations plus précises et je vous remercie de l'effort d'information.

- [n° 49 von Hr. Bernhard Altermatt \(Die Mitte/GLP\) bezüglich Abweichungen zwischen den jährlichen Budgets und Rechnungsabschlüssen](#)

Altermatt Bernhard (Die Mitte/GLP). Im vergangenen Jahrzehnt schrieb die Stadt Freiburg öfters schwarze Zahlen als rote. Dies ist erfreulich und hat verschiedene Ursachen. Dazu gehört u.a. die insgesamt gute Führung der Gemeindefinanzen, positiv abweichende Prognosen, unerwartet

¹ <https://www.ville-fribourg.ch/actualites/projets-participatifs-2021-les-laureats>

höhere Steuereinnahmen, Systemwechsel bei der Unternehmensbesteuerung und in der Rechnungslegung, aber auch erhöhte Steuersätze und finanzielle Reserven.

Ein weiterer Grund ist die Abweichung zwischen jährlich im Voranschlag und im Investitionsbudget verabschiedeten Ausgaben einerseits und den effektiv aktivierten und realisierten Ausgaben andererseits. Ganz ähnlich verhält es sich übrigens auf kantonaler Ebene.

Meine Frage bezweckt, genauere Angaben zu diesem abweichenden Verhältnis zu erhalten. Ich danke dem Gemeinderat im Voraus für die Beantwortung folgender Fragen.

1. Welches ist der jährliche Gesamtanteil an den budgetierten Ausgaben, der während der letzten zwei Legislaturen nicht aktiviert, bzw. nicht realisiert wurde? (Diese Frage betrifft einerseits den Voranschlag und andererseits das Investitionsbudget).
2. Welches ist der Anteil an den regulär budgetierten Ausgaben im Voranschlag, der während den letzten 10 Jahren in den einzelnen Direktionen, bez. Budgetkapiteln, jährlich nicht aktiviert wurde? (Diese Aufteilung betrifft nur den Voranschlag und nicht die Investitionen).
3. Was sind die vom Gemeinderat identifizierten Gründe für die festgestellten Diskrepanzen zwischen Budget und Rechnung? Ich danke für eine Antwort, die die Langzeitperspektive gewichtet und nicht nur die jährlichen Umstände.
4. Welche Konsequenzen hat der Gemeinderat aus den immer wieder festgestellten Abweichungen bereits gezogen? Und welche Massnahmen gedenkt er zu treffen, um die Abweichungen künftig reduzieren zu können?

Liebe Kolleginnen und Kollegen, sehr verehrte Mitglieder des Gemeinderats, solche Abweichungen sind etwas ganz Normales. Sie kommen überall und immer wieder vor, über eine längere Zeit, und ich rede hier von einem ganzen Jahrzehnt, sollten sich die abweichenden Werte jedoch ausgleichen. Jahre mit Überschreitungen und Jahre mit Unterschreitungen sollten normal verteilt sein.

Auf kantonaler Ebene stellen wir, wie eingangs erwähnt, eine sehr ähnliche Situation fest und der Grosse Rat hat darum in seiner letzten Session einen parteiübergreifenden Vorstoss an den Staatsrat überwiesen um diese Auskünfte zu verlangen, die ich gerne auch hier auf kommunaler Ebene erhalten möchte.

Ich danke ihnen ganz herzlich für ihre Aufmerksamkeit und möchte zum Schluss allen gewählten und hier versammelten Ratsmitgliedern – Generalrätinnen und Generalräten, Gemeinderätinnen und Gemeinderäten – eine produktive und dem Gemeinwohl dienende Legislatur wünschen.

Es war mir eine Freude und eine Ehre fast 10 Jahre lang dem obersten demokratisch gewählten Organ der Stadt Freiburg anzugehören. Ich habe geschlossen, verabschiede mich und melde mich ab.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 50 de M. Gérald Collaud (CG-PCS) relative à l'utilisation des arceaux à vélo sur le territoire communal

Collaud Gérald (CG-PCS). J'ai une question divisée en deux sous-questions concernant l'utilisation des arceaux à vélo sur le territoire communal.

1. Arceaux à vélo sur la Planche-Supérieure. On se souvient peut-être de la mini polémique qui avait éclaté lorsque la Ville avait installé des arceaux à vélo près de la fontaine Saint-Jean sur la Planche-Supérieure. J'avais noté à l'époque, à propos de la Planche-Supérieure, que la pose d'un horodateur, ainsi que le parage des voitures à proximité de la fontaine, n'avaient pas suscité la même indignation. Ceci étant dit, il avait été annoncé que ces arceaux seraient rapidement déplacés. La première étape a effectivement été réalisée, puisque les arceaux ne sont plus là depuis près de deux ans. Qu'en est-il de la seconde étape, à savoir l'installation des arceaux sur un autre lieu de la Planche-Supérieure?
2. Est-ce que le Conseil communal peut confirmer que la pose d'arceaux à vélo de manière générale est systématique sur les places de parc à vélo de la ville? Si cela n'est pas le cas, peut-il en donner des raisons?

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. En effet, il y avait eu une polémique suite à l'installation d'arceaux à vélo près de la fontaine à la Planche-Supérieure. J'avais demandé qu'on les enlève, car il y a probablement eu un manque de réflexion quant à leur installation. Je partage avec vous le fait qu'une voiture et un horodateur sur cette place ne sont pas plus heureux qu'un arceau ou qu'un vélo, mais ce sont des jugements tellement personnels que je peux imaginer qu'il y a autant d'avis que de personnes dans cette salle. Ceci dit, vous avez raison, nous n'avons pas réinstallé ces arceaux ailleurs, sur la Planche-Supérieure. Par contre, en 2020, dans le quartier de la Neuveville, nous avons posé 15 places vélo avec arceaux dans le secteur des Grandes-Rames, certes, de l'autre côté du pont, mais je dirais à une distance qui peut raisonnablement être parcourue à pied. Pour ce qui est de la Planche-Supérieure, nous sommes sur un site sensible, nous l'avons tous compris. Néanmoins, nous souhaitons et sommes en train d'étudier une possibilité qui nécessite encore une coordination entre les directions et les secteurs concernés. C'est une possibilité, qui pourrait, je le mets au conditionnel, voir la pose de quelques arceaux et la création de quelques places de parc sur la surface bitumée qui se trouve dans le secteur de l'ancien restaurant Schild. Comme je le dis, ce sont des réflexions qui ne sont pas encore totalement abouties. Pour ce qui est de la pose systématique d'arceaux, je vous donne des compléments. D'une manière générale, aujourd'hui, le Service de la mobilité pose systématiquement des arceaux quand il crée des places pour les vélos. On peut voir aussi que l'on a essayé, la législature passée, de faire un rattrapage, à savoir que l'on avait un grand mélange entre les places pour les vélos et les places pour les deux-roues motorisées. D'ailleurs, cela a été soulevé par M. le Conseiller général C. Rugo qui trouvait que ce mélange était mieux. Apparemment, ce n'est pas l'avis de tous les membres du Conseil général dans cette salle. C'est vrai que dans la mesure où, dans la planification de l'Agglomération, la mobilité douce fait partie de décisions qui ont été démocratiquement prises dans le même cercle - la volonté de faire la promotion des deux-roues motorisées n'est pas une volonté affichée, une volonté politique - ce n'est pas le cas partout, mais chaque fois que l'on peut, on sépare les deux-roues motorisées des deux-roues non motorisées. On essaie de favoriser ces

emplacements, en plus de la pose d'arceaux, dans des endroits les plus centrés et les plus confortables. En général, oui, nous mettons des arceaux sur les places pour les vélos.

Collaud Gérald (CG-PCS). Je vous remercie pour la réponse à la deuxième sous-question. Concernant la première, je pense que la position des arceaux de l'autre côté de la rivière n'est pas vraiment acceptable. Nous n'avons pas à nous parquer plus loin qu'une voiture quand on est en vélo. Il y a nécessité de trouver une solution pour la Planche-Supérieure. Si la solution du Schild devait ne pas fonctionner, il est quand même essentiel d'en trouver une autre sur cette Planche-Supérieure.

- n° 51 de M. Thierry Pochon (Vert-e-s) relative aux nuisances sonores provoquées par les accélérations abusives de véhicules en ville

Pochon Thierry (Vert-e-s). En plusieurs points de la ville, certains conducteurs de grosses cylindrées, souvent "tunées", se livrent à de brusques accélérations dans le but de faire vrombir leur moteur et pot d'échappement. Les nuisances sonores produites (et recherchées) sont considérables. De plus, ces comportements constituent un danger à l'égard des piétons et des vélos.

Certaines motos, en particulier les 50 cm³ qui vont bientôt commencer à fleurir, sont également, par un comportement peu respectueux, une cause de nuisances sonores évitables. L'impact négatif de ces nuisances sonores sur la santé des riverains est un sujet largement documenté. Face à ce fléau qui semble grandissant, de plus en plus de villes en Suisse comme ailleurs commencent à prendre des mesures, notamment par l'installation de radars anti-bruit.

Je voudrais donc savoir quelles démarches et quelles mesures le Conseil communal peut, compte ou est en train de mettre en place pour réduire ces comportements aussi nuisibles que dangereux dans nos rues.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Votre question fait l'objet de préoccupations constantes à la Direction de la Police locale et de la Mobilité et du Conseil communal. La législature passée, nous avons pu sensibiliser la Police cantonale à la problématique, même si ça été un peu ralenti par la pandémie. Je remercie sincèrement la Police cantonale qui a mis en place une méthodologie qui permet de contrôler, avec succès en général, et de sanctionner des véhicules qui par exemple auraient subi des transformations. Je pense notamment aux voitures qui sont équipées d'une télécommande et d'un petit moteur avec un clapet qui permet de faire un raccourci au gaz d'échappement. Au lieu de traverser le silencieux de manière à avoir un bruit coutumier, il provoque un bruit qui est plus qu'une nuisance, agressif. Malheureusement, dans notre pays, il y a des voitures qui font du bruit et qui sont homologuées. C'est un travail qui nécessite une méthodologie très fine et très soignée, mais il se fait. Je ne peux pas vous donner de chiffres, mais on peut dire que ce sont des dizaines de voitures par année du Grand Fribourg qui sont arrêtées, sanctionnées et potentiellement séquestrées. Pour ce qui est du radar anti-bruit, nous l'envisageons. Nous avons eu des dialogues à ce sujet avec la Police cantonale, qui a fait un test à Bulle notamment. A ma connaissance, ce n'était pas encore des radars à visée répressive, mais des radars informatifs ou pédagogiques, à l'instar de ceux qui affichent un joli sourire quand vous respectez une limitation

de vitesse. La Police locale thématise ce thème avec la Police cantonale et il n'est pas impossible qu'elle s'en équipe durant cette législature, sous réserve bien sûr du potentiel et du budget.

Pochon Thierry (Vert·e·s). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 52 de Mme et M. Laurent Woeffray et Nadège Piller (PS) relative à la possibilité de promouvoir la culture auprès des jeunes de la commune au travers d'un abonnement culturel (AG culturel)

Woeffray Laurent (PS). Comme nous avons pu le lire dans La Liberté d'hier, l'association à but non lucratif "AG culturel" basée dans le canton du Valais, propose depuis 2012, un abonnement culturel qui a pour objectif de faciliter l'accès à la culture pour les jeunes jusque dans leur 25^{ème} année. Il s'agit donc d'un abonnement qui donne accès à la culture à des personnes qui ont souvent un budget assez serré.

FriArt, FriScènes, Fri-Son; für nur CHF 100 pro Jahr ermöglicht das Kultur GA Jugendlichen den Zugang zu 42 Museen, Theatern und Konzertsälen in der Stadt Freiburg. Darüber hinaus ermöglicht das Abonnement kostenlosen Zugang zu insgesamt 237 Kulturstätten in den Kantonen Wallis, Neuenburg, Jura und der Stadt Bern.

En novembre 2021, l'Etat du Valais a décidé d'aider les institutions culturelles à reconquérir leur public en offrant un AG culturel à chaque personne ayant eu 18 ans en 2021 et étant domiciliée en Valais. Ainsi, près de 3'300 jeunes ont eu droit à un abonnement gratuit.

Dans ce contexte, ma collègue N. Piller et moi-même, aimerions demander au Conseil communal si des réflexions d'offrir un AG culturel aux jeunes habitants de la ville de Fribourg, lors de leur 18^{ème} anniversaire, ont eu lieu au sein de l'administration communale, et si non, si cela était envisageable. De plus, nous aimerions demander au Conseil communal s'il pouvait envisager de mieux promouvoir cette offre auprès de tou·te·s les jeunes habitant·e·s de la ville de Fribourg.

Steiert Thierry, Syndic. En effet, nous avons appris par La Liberté que cette offre existait et qu'elle était aussi présentée dans le canton de Fribourg. Elle a été développée dans le canton du Valais et elle se développe maintenant dans la plupart des cantons romands. Le Conseil communal invite chaque année toutes les personnes qui ont fêtées leur 18^{ème} anniversaire dans l'année en cours à une petite cérémonie avec une partie culturelle (visite d'une institution culturelle ou autres chose) et à un petit repas où nous pouvons échanger avec les jeunes. Normalement, en moyenne, ce sont entre 250 et 350 personnes qui sont invitées. Sur celles-ci, il y a environ entre 30 et 50 personnes qui assistent à cette manifestation lors de laquelle elles reçoivent toutes un petit cadeau. Aujourd'hui, nous sommes justement en train de faire une réflexion sur la nature de ce cadeau et la proposition que vous faites nous semble absolument pertinente. Elle sera intégrée dans nos réflexions ultérieures pour l'édition 2022 et suivantes. Pour ce qui est de la promotion de cette prestation, c'est prématuré de répondre aujourd'hui, vu que nous venons d'en découvrir l'existence. Nous allons en discuter à l'interne pour voir si nous pouvons la promouvoir.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. J'aimerais juste préciser que dans le canton de Fribourg, il existe déjà depuis plusieurs années une initiative qui s'appelle "20 ans 100 francs". Pour le reste, c'est en effet l'administration générale s'occupe de l'accueil des nouvelles personnes majeures en ville de Fribourg.

Woeffray Laurent (PS). Je suis satisfait de la réponse. Sauf erreur, le nom de l'initiative que vous venez d'invoquer a été modifié. J'aimerais juste préciser qu'il serait bien de ne pas penser qu'aux nouveaux citoyens fribourgeois, mais plus largement.

- n° 53 de Mme Amélie Baechler (Vert-e-s) relative à l'évaluation de l'importance de valeurs élevées de dioxines sur le territoire communal

Baechler Amélie (Vert-e-s). En ville de Fribourg, un échantillon d'oeuf contenant des valeurs élevées de dioxines a été analysé et mis en avant dans la presse parmi de nombreux autres échantillons prélevés. <https://www.rts.ch/info/suisse/12850083-le-probleme-de-la-pollution-aux-dioxines-setend-a-plusieurs-communes-romandes.html>). Le Conseil communal prévoit-il une étude plus poussée sur le territoire de la ville afin d'évaluer l'importance de ce type de pollution sur notre territoire et ses conséquences?

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. De manière générale, dans les agglomérations urbaines, des polluants issus du trafic, des émissions industrielles, des installations de chauffage ou encore de l'utilisation d'engrais et autres produits auxiliaires dans les jardins sont accumulés dans les sols depuis des décennies. Une trop forte concentration peut porter atteinte à la santé des utilisateurs de ces sols, ainsi qu'aux animaux et aux plantes.

Selon l'Ordonnance fédérale sur les atteintes portées aux sols, dite Osol, la compétence de la surveillance des sols relève du Canton.

Le Canton a procédé à plusieurs campagnes d'investigation en ville de Fribourg entre 2011 et 2018. Les échantillons prélevés concernaient principalement les quartiers historiques et des parcelles situées à proximité du site des Neigles, qui abritait un incinérateur de déchets actifs il y a une cinquantaine d'année. Si l'on se réfère aux résultats transmis par le Canton pour la période 2011 à 2015, 80 sites ont été analysés avec les résultats suivants: 20 présentaient des teneurs dépassant les seuils d'assainissement de l'Osol (valeur de mercure pour 16, mercure et plomb pour 2 et plomb pour 2), 33 parcelles présentaient des valeurs se situant entre le seuil d'investigation et la valeur d'assainissement et 27 parcelles ne présentaient aucune pollution.

En cas de dépassement des seuils d'assainissement, les parcelles ne doivent plus être utilisées comme lieu de jeu pour les enfants. Pour ce qui est des cultures potagères, elles doivent être proscrites si la valeur de plomb est dépassée. Pour les parcelles se situant entre le seuil d'investigation et la valeur d'assainissement, des recommandations ou restrictions sont de mise en fonction du type de polluant.

A noter que quatre parcelles, propriétés de la Ville, présentaient des dépassements. Elles étaient toutes situées sur du domaine privé communal et aucune n'était assimilée à un espace de jeux. L'une d'entre elles a fait l'objet d'un assainissement: il s'agissait d'une parcelle située près des remparts sur le site du foyer Saint-Louis.

De ces nombreux échantillons prélevés, aucun ne présentait des teneurs en dioxine qui dépassait les seuils d'investigation. Dès lors, il s'agit de considérer le cas relevé dans l'émission "A bon entendeur" comme un cas particulier sur une parcelle privée. Sans écarter une possible pollution du sol, une contamination de l'animal par filiation ou relative à son lieu de provenance reste également possible. De plus, si la pollution est liée à la parcelle, elle pourrait très bien être résiduelle en raison de pratiques passées. En effet, l'épandage de cendres en guise d'engrais était souvent synonyme de teneur en dioxine.

Pour terminer, il importe de relever que les valeurs seuils des ordonnances Osites (Ordonnance sur l'assainissement des sites pollués) et Osols (Ordonnance sur les atteintes portées aux sols) ne sont pas identiques pour le même type de polluants. Les investigations du Canton ont été mises en pause depuis 2018, afin d'attendre le résultat d'un groupe de travail au niveau fédéral pour l'harmonisation des valeurs entre les deux Ordonnances qui devraient bientôt être portées à notre connaissance. C'est donc une affaire à suivre.

Baechler Amélie (Vert·e·s). Je suis satisfaite de la réponse.

- n° 54 de M. Benoît Dietrich (PS) relative à l'état des discussions concernant la fondation de l'Association régionale de la Sarine (ARS)

Dietrich Benoît (PS). En septembre 2021, le Conseil général a accepté le Message n°4 présentant les statuts de la nouvelle Association régionale de la Sarine (ARS). Dans un contexte de fusion du Grand Fribourg envisageable, la raison principale était de montrer notre bonne volonté aux autres communes, malgré beaucoup de remarques de tous les partis et des demandes de renvoi. La situation a beaucoup changé depuis. Des questions se posent alors :

- Où en sont les discussions avec la Préfecture et les autres communes?
- Est-ce que le Conseil communal prendra en compte les remarques du Conseil général, notamment une des considérations émises par le groupe socialiste : le besoin d'une commission d'aménagement?
- Quel poids aura la Ville et quelle sera sa part dans le financement?

Steiert Thierry, Syndic. Comme nous l'avons tous appris, le processus d'adoption des statuts de l'ARS a presque abouti, mais seulement "presque", puisqu'une commune a refusé ces statuts, ce qui a conduit à un ralentissement de tout le processus. Les échanges de courriers entre la Préfecture, dite Commune et la Direction en charge des institutions et notamment des communes sont en cours actuellement. Une tentative de trouver une solution dans le meilleur des cas au cours du premier trimestre, voire du premier semestre 2022 sont en cours. Il convient de rappeler aussi que la création d'une association régionale comportant toutes les communes d'un district est une obligation imposée par la nouvelle mouture de la LATeC, dans la mesure où les districts sont tenus d'adopter un plan directeur régional dans un délai voulu. Tôt ou tard, il faudra bien que l'on arrive à une solution qui permettra de créer cette association. Pour le moment, c'est l'ancienne Conférence régionale des communes de la Sarine qui poursuit les travaux préparatoires. Je peux résumer ainsi le poids de la Ville. Conformément à une règle qui veut que dans toutes les associations intercommunales aucune commune ne peut avoir la

majorité, même si son poids démographique ou financier est majoritaire, cela conduit systématiquement à une minorisation de la Ville, qui se trouve être le principal payeur, mais pas décideur. Nous sommes dans un contexte qui va à l'encontre du principe que toutes les autres communes brandissent volontiers "qui paie commande". Nous allons bien sûr poursuivre nos efforts pour faire entendre nos voix, notamment aussi pour que cette ARS soit constituée de la manière la plus professionnelle possible, avec des organes comme celui que vous venez d'évoquer, une commission de l'aménagement.

Dietrich Benoît (PS). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 55 de Mme Marine Jordan (PS) relative à l'appel d'offres lancé en janvier 2022 par Bluefactory Fribourg-Freiburg SA pour la construction de logements

Jordan Marine (PS). Nous avons pu lire en janvier que Bluefactory Fribourg-Freiburg SA a publié un appel d'offres pour l'attribution d'un terrain en droit de superficie pour la réalisation d'un ou plusieurs bâtiments à utilisation multiple, dont la construction de plus de 230 logements. C'est une bonne nouvelle de constater que ce dossier avance, permettant ainsi de voir que le quartier sera ainsi dynamisé. Cependant, cet appel d'offres a suscité la question suivante: dans quelle mesure les critères de la charte d'utilisation, à savoir les critères de durabilité, sociaux et économiques, seront-ils pris en considération (et là j'insiste tout particulièrement sur le volet social) pour choisir les candidat·e·s lors de la première phase de candidature courant mars? De quelle manière tiendra-t-on compte également de l'encouragement d'une "offre de logement diversifiée favorisant des modèles d'habitation innovants, expérimentaux ou présentant un caractère novateur en lien avec la mission du quartier d'innovation" (extrait de la charte d'utilisation de Bluefactory)?

Steiert Thierry. Syndic. Je réponds de manière très brève. Le catalogue des critères et de l'appel d'offres qui a été publié pour une recherche d'investisseurs pour le développement du périmètre C, le long de la route de la Glâne, comporte explicitement la référence à la charte d'utilisation. D'ailleurs, ce ne serait pas possible autrement puisque toutes les présences sur le site blueFACTORY sont tenues de respecter cette charge d'utilisation. C'est également la réponse qui a été donnée à certains intervenants qui se sont interrogés sur l'obligation de respecter les principes de la charte si d'aventure ils souhaitaient investir pour le développement de ce secteur. La réponse est donc clairement "oui".

Jordan Marine (PS). Je suis satisfaite de la réponse.

- n° 56 von Fr. Denise Cardoso de Matos-Berger (SP) bezüglich der Möglichkeit ein Frühstücksangebot in den ausserschulischen Betreuungseinrichtungen (ASB) einzuführen

Cardoso de Matos-Berger Denise (SP). Meine Frage betrifft das Frühstück in den ausserschulischen Betreuungseinrichtungen (ASB) der Stadt Freiburg. Momentan werden dort nur ein Mittagessen und eine Zwischenmahlzeit am Nachmittag angeboten. Da die Organisation der Mahlzeiten in absehbarer Zeit neu organisiert wird, würde ich gerne wissen, ob in Betracht

gezogen wird oder es in Betracht gezogen werden könnte, in Zukunft den Kindern auch ein Morgenessen anzubieten?

Kinder, welche die ASB schon vor Schulbeginn besuchen, müssen sehr früh aufstehen, noch früher, wenn sie zu Hause frühstücken wollen. Es besteht die Möglichkeit, den Kindern ein Frühstück mitzugeben, welches dann in der ASB gegessen werden kann, jedoch gestaltet es sich für viele Eltern als schwierig, den Kindern etwas Ausgewogenes einzupacken.

Meine Kinder besuchen die ASB im Schönberg und ich habe mich mit mehreren Eltern über die Handhabung mit dem Frühstück ausgetauscht, eigentlich würden es alle begrüßen, wenn das Frühstück in der ASB angeboten würde.

Für die Einheit am Morgen (06.30 – 09.00 Uhr) bezahlen die Eltern den gleichen Preis wie für die Einheit am Nachmittag (15.30 – 18.30 Uhr). Für den gleichen Preis bekommen Eltern, welche ihre Kinder am Nachmittag eingeschrieben haben eine Zwischenverpflegung und können ihre Kinder dazu noch eine halbe Stunde länger betreuen lassen.

Die Einheit am Morgen wird ausserdem von den wenigsten Kindern voll ausgenutzt, da die Schule für die meisten Kinder bereits um 07.55 Uhr beginnt. Am Montag und Freitag ist dies sogar bei allen Kindern der Fall.

Ballmer Mirjam, Direktorin des Amtes für Schule, Kinder, und gesellschaftlichen

Zusammenhalt. Ich habe Verständnis für ihr Anliegen, auch als Mutter zweier kleiner Kinder. Das Frühstück ist ein wichtiger Moment um den Tag zu beginnen. Bisher muss ich ihnen aber sagen, dass beim Amt keine Anfragen zu diesem Thema eingegangen sind. Ich möchte ihnen erklären, dass die Equipen am Morgen mit sehr vielen Aufgaben beschäftigt sind, so dass eine Umsetzung nicht ganz so einfach ist wie man es vielleicht denkt. Zurzeit laufen sehr viele Projekt und andere sind noch in Arbeit, z. T. auch solche, die aus Postulaten hervorgehen. Ich nehme das Thema aber auf jeden Fall auf und finde es interessant. Wie sie es vorgeschlagen haben, werden wir im Rahmen des Küchenprojekts prüfen ob etwas möglich ist. Auch die Tarifffrage werden wir in die nächste Überprüfung miteinbeziehen.

Cardoso de Matos-Berger Denise (SP). Ich danke für die zufriedenstellende Antwort.

- n° 57 de M. Raphaël Casazza (PLR) relative à l'adaptation des horaires des guichets et services de l'administration communale aux habitudes des citoyens-contribuables

Casazza Raphaël (PLR). Le 3 juillet 2019, le Président du Conseil général, M. David Aebischer et moi-même, déposons le postulat n° 121 demandant "d'étudier la possibilité d'adapter les horaires des guichets et services de l'administration communale aux habitudes des citoyens-contribuables". Ce postulat a été transmis le 1^{er} octobre 2019. Comme vous le constatez, cet objet n'étant pas à l'ordre du jour de ce soir, cela fait bientôt trois ans que ce postulat aura été transmis, ce qui contrevient il me semble au règlement ou du moins à l'usage du traitement des postulats.

Le 14 septembre dernier, je posais la question relative au délai de réponse à ce postulat. Le Conseil communal avait pu alors botté en touche grâce à la votation sur la fusion notamment. Celle-ci n'étant apparemment plus d'actualité, du moins à court terme, je me permets de revenir à la charge.

"Je n'avais pas conscience que - je cite le Conseil communal - c'est un postulat qui requiert un travail nettement plus important qu'un postulat ordinaire, vu qu'il s'agit d'examiner dans toute l'administration communale quels services sont de nature à pouvoir offrir des horaires étendus, flexibles ou modifiés"

Pourtant, nous ne demandions pas la lune, ni de faire une usine à gaz, mais simplement de se mettre à la place des citoyens-contribuables de notre belle ville. Je me permets quelques suggestions simples à mettre en œuvre rapidement:

- étendre l'horaire d'ouverture de la déchetterie des Neigles le samedi de 08h à 16h, quitte à réduire l'horaire un autre jour (cité dans le postulat);
- faire un test avec un guichet, par exemple celui du Contrôle des habitants ou celui du bureau de l'impôt, avec un horaire une fois/semaine ouvert de 11h à 18h ou 19h non-stop, comme cela se fait dans d'autres communes.

Bref, j'enjoins le Conseil communal à faire preuve de créativité, d'innovation et de pragmatisme sur cette question. Ma question est de savoir quand est-ce que nous aurons une réponse, même partielle, à ce postulat?

Steiert Thierry, Syndic. Votre impatience est parfaitement compréhensible. La durée de traitement de ce postulat est largement supérieure à la durée habituelle. Il est vrai aussi, ce n'est pas juste pour botter en touche, que l'examen des questions qui sont soulevées explicitement mais aussi implicitement par ce postulat est beaucoup plus complexe que l'on veut bien l'admettre à première vue. Vous l'aurez compris, cela comporte des incidences financières. On peut bien sûr réduire les horaires ailleurs, mais cela ne signifie pas forcément que l'on va à l'encontre des attentes de la population et des utilisateurs. Aujourd'hui, on assiste aussi à des changements de paradigmes, des changements d'habitudes de la part des consommatrices et des consommateurs. Tout ceci est relativement compliqué à analyser et à élaborer, sachant que chaque Service a sa propre clientèle, qui n'a peut-être pas forcément les mêmes besoins. Si on parle de l'aide sociale, on n'est pas forcément dans le même contexte qu'au Contrôle des habitants ou à la déchetterie. Tout ceci a une composante RH qui est non négligeable sur la dotation et sur la masse salariale, qui est déjà en croissance depuis un certain nombre d'années. Nous allons très clairement prendre en compte vos demandes, puisque nous n'avons pas été inactifs ces dernières années. Nous avons bien sûr procédé à des analyses auprès des toutes les unités administratives de la Commune et nous sommes assez bien avancés dans nos travaux. Une réponse vous sera soumise dans les meilleurs délais. Je ne peux rien vous promettre, mais j'espère que ce sera dans le premier semestre 2022.

Casazza Raphaël (PLR). Je prends note que la réponse suivra dans le courant du premier semestre 2022.

- n° 58 de M. Claudio Rugo (PA) relative à la possibilité d'instaurer des places attitrées aux séances du Conseil général

Rugo Claudio (PA). Je vais coupler mon observation avec une question. Concernant les nuisances sonores, on aura compris que le Conseiller communal P.-O. Nobs, qui jadis se prenait à rêver comme Kennedy, n'est pas un adepte d'"Easy Rider". Comme les mythes changent!

L'ancienne Vice-Syndique A. de Weck, qui nous manque déjà un peu, aurait opiné de la sorte: "Les personnes qui ne veulent plus de bruit n'ont qu'à déménager à la campagne".

M. le Président D. Aebischer, ma question s'adresse à vous. Comme lorsque nous siégeons à l'Hôtel-de-Ville avec des places attitrées, serait-ce possible de réinstaurer ce système dans cette Salle des fêtes pour que nous puissions savoir le nom des différents intervenants?

Le Président. Je prends note de votre question. C'est quelque chose qui doit être discuté par le Bureau.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

Le Président. Y a-t-il d'autres remarques, souhaits, requêtes, demandes, critiques d'un membre du Conseil général, selon l'article 73 RCG? Tel n'est pas le cas.

En tant que Président, je suis heureux d'avoir pu traiter tout l'ordre du jour de cette session. Nous avons fait du bon travail et je vous félicite. Bonne rentrée chez vous.

La séance est levée. Il est 22.17 heures.

Fribourg, le 8 mars 2022
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

David AEBISCHER



Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

Le Secrétaire de Ville:

David STULZ